



RAPPORT ANNUEL
SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS



SOMMAIRE

SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS Page 3

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES Page 13

LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES Page 19

LA COLLECTE DU VERRE Page 26

LA COLLECTE DES BIODECHETS Page 29

LA COLLECTE EN DECHETTERIE Page 32

LA COLLECTE DU TEXTILE Page 41

COLLECTES et OPERATIONS SPECIFIQUES Page 43

PREVENTION / COMMUNICATION / SENSIBILISATION Page 45

INDICATEURS FINANCIERS Page 71

ANNEXE 1 : Projet Déchets du mandat Page 78

ANNEXE 2 : Revue de Presse Page 90

SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS

Contexte LOCAL :

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes (ALF) gère en régie directe, par l'inter la collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif sur **58 communes** soit une population municipale de **27 571 habitants (population municipale N+1 au 1^{er} janvier 2022)** sur un territoire de **1 237 km² (selon l'INSEE)**.

La compétence traitement a été transférée totalement au VALTOM depuis le 1^{er} janvier 2014 avec la mise en service de l'unité de valorisation énergétique de VERNEA situé à Clermont Ferrand.

Population :

Année	Population municipale N+1
1996	29 537
2000	28 536
2005	29 993
2010	28 386
2015	27 921
2016	27 823
2017	27 618
2018	27 606
2019	27 583
2020	27 563
2021	27 571

Selon les chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2020, la population du territoire de Ambert Livradois Forez est de 27 571 habitants au lieu de 27 563 habitants (en 2020) **soit une hausse de 0.03 %**. En 10 ans la population a baissé de 2.64 %.

La population est composée de 13 170 foyers (INSEE 2020) composés de 2 personnes en moyenne.

12 000 personnes environ vivent dans les bourgs.

15 000 personnes vivent dans les villages/hameaux.

Outre la baisse globale de la population, on observe un vieillissement de la population (37 % a 60 ans et plus).

33 % de l'habitat est de l'habitat secondaire ce qui fait que ALF est classé en typologie « Autres touristiques ». 4000 lits d'hébergements touristiques sont présents sur le territoire.

8% de l'habitat est de l'habitat collectif.

Enfin, les années 2020 et 2021 ont permis d'observer suites aux effets de la crise COVID une dynamique positive quant à l'évolution de la population dans les communes rurales, jusqu'ici plutôt engagée vers une baisse de leur population.

Le marché de l'immobilier a été très dynamique ces 2 dernières années, et de nombreuses habitations ont été achetées pour partie, par des « résidents permanents » venant pour certains de grandes villes. Ces habitations ont fait l'objet de travaux de rénovation.

L'âge moyen de la population en sera surement impacté ainsi que la part des maisons secondaires, qui pour certaines, se sont transformées en résidences principales.

La crise COVID a aussi engendré semblerait-il, une occupation plus importante des maisons secondaires en 2021 (télétravail, ...).

Ces phénomènes ont eu des conséquences non négligeables sur la production de déchets en 2021, en particulier pour les apports en déchetterie.

COVID 19

La crise COVID a eu des impacts importants sur l'activité du service Déchets :

- Prévention des déchets : changements des modes de consommations (plus ou moins producteurs de déchets), augmentation des commandes internet et donc des emballages carton, ... Par ailleurs, la reprise économique observée en 2021 génère aussi la hausse de la consommation, et donc de la production de déchets.
- Information / sensibilisation / animation : Les mesures barrières et règles édictées pour limiter les rassemblements et contacts ont eu un impact négatif sur notre politique d'information et de sensibilisation. Les occasions ont été plus rares d'informer le public d'utilisateurs par le contact direct.

Contexte réglementaire NATIONAL

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Les objectifs et mesures de la loi en matière déchets :

- **Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge** à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières. C'est à dire réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- **Interdiction de la mise sur le marché des assiettes, verres et gobelets jetables de cuisine pour la table en plastiques** (sauf ustensiles compostables en compostage domestique et biosourcés) à partir du 1er janvier 2020.
- **Hiérarchie des modes de traitement** : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination, permet d'économiser des ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.
- **Valoriser sous forme de matière 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025.**
- Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.
- **Economie circulaire**

Cette transition vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources ...

- Promouvoir la conception écologique des produits

- Privilégier la prévention de la production et le réemploi des produits

- Allonger la durée de vie des produits

- Prévenir l'utilisation des ressources et la hiérarchisation dans leur utilisation en tenant compte de leur cycle de vie.

LOI AGECE (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) 2020

Sortir du plastique jetable : fin progressive de tous les emballages en plastique, développement des solutions de vrac, interdiction de plusieurs objets en plastique du quotidien, ...

Mieux informer les consommateurs : obligation d'informer sur la garantie légale de conformité, déploiement d'un identifiant unique pour un tri plus efficace, harmonisation de la couleur des poubelles, ...

Agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire : interdiction de la destruction des invendus-non alimentaires, vente des médicaments à l'unité, fin de l'impression systématique des tickets de caisse, ...

Agir contre l'obsolescence programmée : appliquer un indice de réparabilité dès 2021, mettre en place un indice de durabilité, favoriser l'utilisation de pièces détachées, ...

Mieux produire : optimisation de la gestion des déchets du bâtiment, mise en place d'un système de bonus-malus pour encourager les produits respectueux de l'environnement, extension de la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières, ...

Réduire les déchets (DMA) de -15% d'ici 2030 (par rapport à 2010)

LOI BIODECHETS

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

D'ici 2024, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire.

Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement), et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

En 2018, le VALTOM a lancé une étude appelée STDGO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de fixer la politique départementale de gestion des biodéchets à l'horizon 2024 (objectifs, solutions techniques, enjeux financiers).

ALF a commencé en 2018 à définir son SLDGO (Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de définir localement (territoire ALF) la politique de gestion des biodéchets et déchets verts.

PLPDMA : réduction de – 15 % d'ici 2030

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

Au 31 décembre 2020, Ambert Livradois Forez se situe à ce niveau de performance :

- une réduction des Déchets Ménagers de -7.11 % (hors gravats par rapports à 2010)
- un taux de valorisation des déchets de 47.91 % (42.8 % en 2017)

DECRET 7 FLUX

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation. Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 et le décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 **fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...) de trier à la source 7 flux de déchets**, afin de favoriser la valorisation de ces matières :

- papier/carton (dont papiers de bureaux),
- métal,
- plastique,
- verre
- bois,
- fraction minérale (gravats),
- plâtre,
- textile (pour le 1^{er} janvier 2025)

Tous les producteurs et détenteurs de déchets sont concernés qu'ils soient collectés :

- par un prestataire privé,
- par le service public et qui génèrent plus de 1 100 litres par semaine de déchets tous confondus.

25 millions de français à la TARIFICATION INCITATIVE d'ici 2025

La LTECV prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025.

En 2018, par l'intermédiaire d'un groupement de commande du VALTOM, ALF s'est engagé dans une étude de préfiguration pour l'instauration d'une tarification incitative. Un bureau d'étude a été choisi pour mener de 2019 à 2021 une étude pour identifier différents scénarios pouvant mener à une tarification incitative. Cette étude a amené les élus à se positionner fin 2021 sur cette opportunité et à adopter le projet « Déchets » du mandat (voir page 17 et Annexe 1).

Loi de finances 2019

Fin 2018, la loi de finances 2019 a été présentée et fait apparaître des évolutions notoires quant aux montants de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). La trajectoire 2019-2025 du montant fixé pour la TGAP laisse apparaître une forte hausse de celle-ci dans les années à venir.

Pour rappel, la TGAP est appliquée à la tonne pour les déchets non recyclables que sont :

- Les ordures ménagères,
- Les encombrants/tout venant issus des déchetteries.

Entre 2019 et 2025, la TGAP sur :

- l'incinération (valorisation énergétique) va augmenter de 500 %,
- l'enfouissement (mise en décharge) va augmenter de 270 %.

Pour chaque usager, l'enjeu financier est important et doit donc conduire chacun vers plus de recyclage (tri des emballages, compostage des biodéchets) pour pouvoir maîtriser les coûts. Sans tri supplémentaire la facture va exploser (entre 10 et 20 euros supplémentaires par habitant dès 2025) !

Toutes les actions engagées par le service Déchets d'Ambert Livradois Forez doivent contribuer à atteindre les objectifs réglementaires pré-cités et maîtriser les coûts.

Ambert Livradois Forez a une politique de gestion et de prévention des déchets ambitieuse. Cette politique est relayée par la presse locale (VOIR ANNEXE 2).



Organisation du service 2021 :

Personnel :

- Collecte (atelier compris) :
 - Ordures ménagères : 16 agents
 - Tri : 3.5 agents
 - 6 roues : 2.5 agents
 - Atelier mécanique : 2 agents
- Déchetteries : 7 agents (5.4 ETP)
- Agents polyvalents (déchetteries, collecte, communication, ménage, ...) à temps partiel : 4.5 agents
- Prévention des déchets et communication : 3,2 ETP
- Gestion des Biodéchets : 3,8 ETP (dont 1 VALTOM)
- Traitement ISDND (exploitation pour le compte du VALTOM) : 2.5 agents
- Encadrement du service : 3 agents

Pour le service collecte (et exceptionnellement en déchetterie), les absences du personnel (périodes de congés, maladies) sont compensées par du personnel intérimaire, mis à disposition par l'association d'insertion Coup de Main.

En 2021, le coût d'utilisation du personnel intérimaire a été de 47 000 euros (45 000 en 2017, 36 000 en 2018, 33 000 en 2019, 30 000 en 2020) dont 42 000 euros à la collecte et 5000 euros en déchetterie.

Bâtiments :

En 2021, une étude maitrise d'œuvre a été lancée afin de réaménager et réhabiliter l'étage de l'atelier mécanique afin de créer un bureau pour les mécaniciens et remettre aux normes la zone de stockage « atelier ». Travaux prévus en 2022.

En 2022, une étude sera aussi menée pour l'agrandissement des bureaux administratifs.

Matériel roulant :

- 10 Bennes ordures ménagères pour la collecte.
- 3 Poids lourds amplirolls (bras de levage) pour l'exploitation des déchetteries (+ 1 autre pour le traitement VALTOM qui est parfois utilisé pour les déchetteries).
- 1 camion grue ampliroll.
- 1 fourgon utilitaire diesel.
- 2 véhicules légers utilitaire diesel.
- 1 Nissan Leaf électrique.
- 2 Nissan e-NV 200 pick-up électrique.
- 1 véhicule 3.5 t camion benne type « espaces verts » (livré en décembre 2019).
- 1 vélo électrique.

401 388 kilomètres parcourus par nos véhicules en 2021 :

- 250 560 km pour les bennes à ordures ménagères

- 89 331 km pour les camions ampliroll des déchetteries
- 61 497 km pour les véhicules légers dont 17 855 en véhicules électriques

177 206 litres de gazole consommés en 2021

Modalités d'exploitation du service :

Nature de l'activité	Mode de gestion
Collecte ordures ménagères	Régie directe
Collecte sélective	Régie directe
Déchetteries	Régie directe
Stockage (pour le VALTOM)	Régie directe
Quai de transfert (pour le VALTOM)	Régie directe
Transport de déchets	Prestation privée
Tri	Prestation privée

Chiffres globaux liés aux déchets :

En tonnes	2010	2017	2018	2019	2020
Déchets valorisés (recyclage, valorisation énergétique) Sont compris (70% des OMR lorsque celles-ci sont incinérées, la collecte sélective, le verre et les flux de déchèterie hors encombrants)	5 650	10 888	11 940	12 086	12 531
Déchets non valorisés* (mis en décharge)	9 562	3 551	3 350	3 252	2 928
TOTAL	15 212	14 439	15 290	15 338	15 459
Taux de valorisation (énergétique et matière)	37%	75 %	78 %	79 %	81 %
Taux de valorisation matière (= recyclage)	NC	42.8 %	45 %	48.6 %	47.9 %

* Depuis 2015 les OMR ne sont plus enfouies, il ne reste que les encombrants

Traitement (ISDND) :

Depuis 2014, la compétence traitement des déchets a été transférée au VALTOM qui a ainsi pris en charge le traitement des déchets issus :

- de la collecte (incinération des ordures ménagères et tri sélectif des emballages),
- des déchetteries (recyclage des différents flux valorisables),
- des déchets industriels et non recyclables des déchetteries (enfouissement).

Le financement de la compétence traitement prise en charge par le VALTOM a lieu de 2 manières différentes et additionnelles :

- un prix à la tonne différent pour chaque flux de déchets,
- une contribution financière par habitant.

Les adhérents du VALTOM (les différents EPCI de collecte) ont convenu ensemble de la mutualisation du transport des déchets afin que les petits EPCI les plus éloignés ne soient pas trop impactés par les coûts de transport des déchets jusqu'au site de VERNEA.

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, l'installation de stockage (ISDND) et le personnel du Poyet ont été mis à disposition du VALTOM.

Ambert Livradois Forez gère/exploite donc pour le compte du VALTOM les opérations de traitement des déchets suivantes :

- Exploitation générale du site du Poyet (accueil, gestion des apports, entretien, ...),
- Gestion du quai de transfert des ordures ménagères (pour acheminer les ordures ménagères à VERNEA),
- Exploitation du casier d'enfouissement des déchets (triés, non fermentescibles) :
 - Apports des industriels : DAE (déchets d'activités économiques)
 - Apports d'Ambert Livradois Forez : encombrants provenant des déchetteries
- Exploitation du casier d'amiante
- Exploitation des différents équipements : torchère pour les biogaz, station d'épuration, pont bascule, portail de détection de la radioactivité, ...

2020 a vu la fin des travaux de couverture finale des anciens casiers afin de préparer le site au futur projet photovoltaïque et l'ouverture de la deuxième partie du casier en exploitation.

En réponse aux enjeux de la loi de la transition énergétique, le Valtom, poursuit la valorisation de ses sites de traitement des déchets.

Dans ce cadre, l'installation de stockage d'Ambert a été choisie pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les parties réhabilitées (anciens casiers recouverts).

La société SERGIES a été retenue, lors d'un appel à projet, pour réaliser les différentes études, financer, installer et entretenir les panneaux photovoltaïques. Ce projet s'inscrit dans un partenariat global entre SERGIES et le VALTOM visant le développement d'autres projets semblables tout en impliquant les collectivités et les citoyens (projet participatif).

Le permis de construire a été accepté le 24/12/2018.

L'emprise au sol de l'installation sera de 2,5 ha pour une puissance de 2 177 KWc afin de produire annuellement une énergie de 2 525 MWh/an.

La Commission de Régulation de l'Energie a validé le projet durant l'été 2019.

Les travaux devraient débiter, avec du retard, courant mars 2022, pour une mise en service début 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le quai de transfert accueille désormais la gestion du flux de la collecte sélective des emballages en conséquence de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri.

Toutes les dépenses liées à l'exploitation de l'ISDND sont remboursées à Ambert Livradois Forez par le VALTOM.

INCIDENT :

Le 30 mars 2021, un incident s'est produit sur l'ISDND au quai de déchargement des déchets sur le casier en exploitation. En effet, un apport non conforme provenant de la société VACHER a généré un dégagement de fumée contenant une odeur acide soufrée. L'intervention des pompiers et en particulier de la cellule risque chimique a permis de mettre fin au dégagement issu d'une réaction chimique. C'est un bidon contenant de l'acide sulfurique (apport non conforme) qui a été écrasé par le compacteur à déchets qui est à l'origine de cet incident.

TABLEAU des APPORTS 2021 de Déchets à l'ISDND d'Ambert :

	TONNAGE	APPORTEURS
ENCOMBRANTS		Particuliers du territoire ALF via les déchetteries
DECHETS RESIDUELS SERVICES MUNICIPAUX		
TERRE, CAILLOUX		Déchetteries, OGF
DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUE TRIES		Claustre, Vacher, Pic Récupération, Veolia Eau, Unifrax, Smurfit Kappa, papeterie de Giroux
DECHETS D'ASSAINISSEMENT		Unifrax, Veolia Eau
DECHETS MENAGERS STABILISES ISSUS DU POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION		Vernéa
REFUS DE BROYAGE AUTOMOBILE		Praxy Issoire
DECHETS D'ESPACES VERTS		Communes et paysagistes
FIBRE CERAMIQUES ASSIMILE AMIANTE		Pic Récupération, Claustre environnement, Unifrax, ALARA Dépollution, particuliers,
AMIANTE (= AES et amiante)		
Tonnage Total reçu sur l'ISDND		

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Modalités de collecte :

- Les ordures ménagères (non recyclables) sont collectées dans les bacs VERTS.
- Conformément au règlement de collecte :
 - Les habitants des bourgs peuvent bénéficier d'une collecte en PORTE à PORTE chaque semaine (C1). Chaque habitation est alors équipée d'un bac individuel 240 litres (ou certains vieux bacs de 120 litres).

Les bacs doivent être présentés à la collecte, la veille au soir, en bordure de voirie principale.
 - Les habitants des villages excentrés des bourgs bénéficient d'une collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) de manière hebdomadaire (C1) ou une fois tous les 15 jours (C0.5). Les bacs d'apport volontaire sont des bacs de 660 litres. Leur utilisation est collective.

Ce sont 1600 villages qui sont desservis par la collecte des ordures ménagères. Dans certains villages il existe même plusieurs points de collecte (donc plusieurs arrêts des camions de collecte). Chaque point de collecte est équipé d'1 ou plusieurs bacs.

Le service de collecte des ordures peut être considéré comme surdimensionné pour les villages. **En effet, le niveau de service atteint un niveau de 1 point de collecte pour 8 habitants.**
- Environ 9000 bacs à ordures ménagères sont disséminés sur le territoire (6000 bacs de 660 litres et 3000 bacs individuels).
- Des conteneurs sont aussi mis à disposition pour l'ensemble des manifestations publiques ou associatives.
- 31 tournées de collecte à 2 agents (1 chauffeur et 1 ripeur, sauf 2 tournées qui ont 2 ripeurs) qui ont lieu toute l'année (sauf 1^{er} mai, Noël et Jour de l'An) entre 5 h et 12h.

En moyenne, les tournées font 114 km (35 km la plus courte à 145 km la plus longue) et collectent 3.65 tonnes.

202 000 kilomètres parcourus environ pour collecter les ordures ménagères.

- Outre les 58 bourgs des communes, **ce sont 1600 villages/hameaux qui sont desservis par des bacs d'ordures ménagères.** Ce morcellement de l'habitat génère des coûts de collecte importants. Par ailleurs, la structure de nos villages/hameaux obligent nos camions à des manœuvres délicates, et pour certains lieux (peu nombreux) nous oblige à avoir des camions spécifiques, à voies étroites, c'est-à-dire des camions moins larges que des camions traditionnels.

Les conditions hivernales (gel et neige) ne facilitent pas non plus le travail des équipages sur les routes et chemins étroits. Ces conditions génèrent des accidents de circulation de nos véhicules.

Les aménagements sur lesquels se trouvent les conteneurs ont aussi une grande importance dans la gestion du service de collecte et la protection de la santé de nos agents. Ces aménagements sont à la charge des communes, et beaucoup ne sont encore pas conformes avec les exigences minimales que le service déchets de Ambert Livradois Forez impose.

- Coût de collecte : **1 tonne de déchets collectée coûte, avant transfert/transport et incinération, environ 189 euros HT/tonne. Ce montant est très élevé et s'explique par la géographie locale et l'éparpillement de l'habitat.**
Chaque camion parcourt en moyenne 34 kilomètres pour collecter une tonne d'ordures ménagères soit 29 kg par kilomètre parcouru !
- Les bennes à ordures acheminent les ordures ménagères collectées au Quai de Transfert du VALTOM situé sur le site de l'ISDND du Poyet. Les ordures sont déversées dans des semi-remorques à fond mouvant qui sont acheminés à VERNEA (coût de transfert/transport : environ 11 HT/tonne).

Résultats / tonnages :

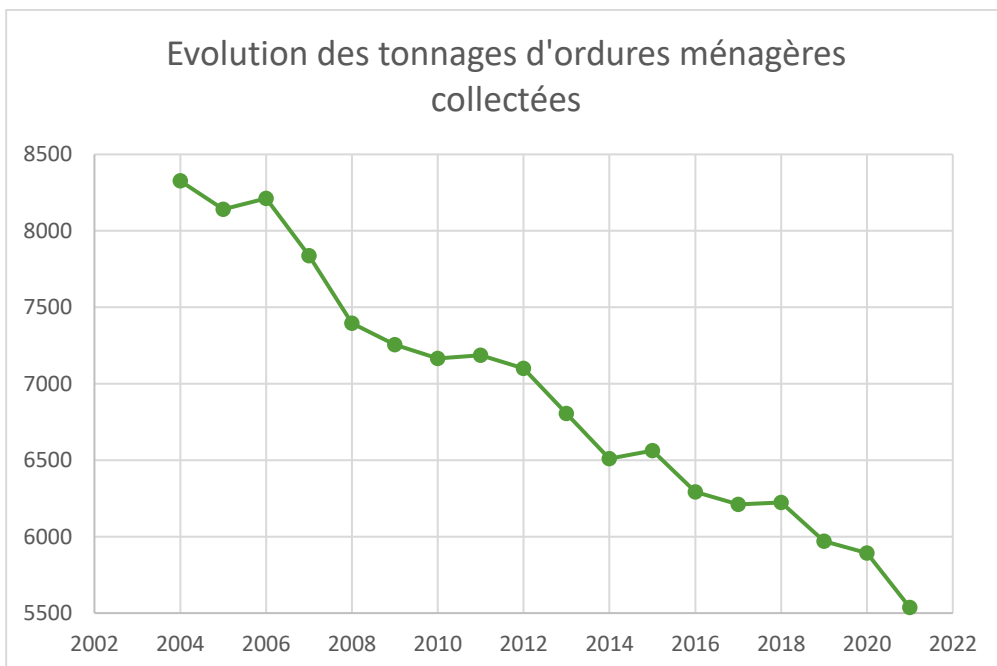
<i>En tonnes</i>	2010	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères collectées	7 166	6 223	5 971	5 893	5 536
	254	225	216	214	195
	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab

Soit une baisse de 6 % des tonnages ordures ménagères collectés entre 2020 et 2021. Entre 2010 et 2021, la baisse est de 22,8% ce qui est très significatif et est un très bon résultat dans le cadre de notre politique de réduction des déchets vis-à-vis des objectifs réglementaires fixés par l'Etat.

La moyenne nationale de production d'ordures ménagères par an et par habitant est d'environ 249 kg/hab/an (ADEME 2019).



Années	Tonnage d'OM	Evolution
2004	8 327	-11,0%
2005	8 140	-2,2%
2006	8 213	0,9%
2007	7 837	-4,6%
2008	7 396	-5,6%
2009	7 257	-1,9%
2010	7 166	-1,3%
2011	7 187	0,3%
2012	7 101	-1,2%
2013	6 806	-4,2%
2014	6 511	-4,3%
2015	6 563	0,8%
2016	6 293	-4,1%
2017	6 211	-1,3%
2018	6 223	0,2 %
2019	5 971	- 4%
2020	5 893	-1,3 %
2021	5 536	-6.1 %



Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne d’ordures ménagères coûte donc environ :

- 189 euros à collecter,
- 11 euros à transporter jusqu’à VERNEA,
- 164 euros à traiter à VERNEA,
- Autres coûts et recettes



COUT Total tonne OM = 416 euros HT la tonne.

Au vu de la production d’ordures par habitant, on peut en déduire que les ordures ménagères coûtent **81 euros HT /an/hab.**

Le coût des Ordures Ménagères non recyclables ne fait qu’augmenter en raison de la hausse constante des charges liées à la collecte, à la hausse tendancielle du coût de gestion de l’incinérateur et à la hausse exponentielle de la TGAP fixée par l’Etat (de 3 euros/tonne en 2020 elle va augmenter à 15 euros/tonne en 2025).

HAUSSE TGAP prévue par Loi de finance 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution TGAP Incinération (€/t)	3	8	11	12	14	15

La quantité d'ordures ménagères collectée, au vu des tarifs, et des objectifs environnementaux nationaux, doit encore diminuer. Pour la faire diminuer, il convient de tout mettre en œuvre pour inciter les usagers à ne pas jeter de matières recyclables aux ordures ménagères.

En 2018, dans le cadre d'une étude, 4 tournées de collecte des ordures ménagères ont été caractérisées. Il ressort de l'analyse les éléments suivants concernant la composition de nos ordures ménagères :

- Seules 30 % des ordures ménagères incinérées en 2020 sont de « vraies ordures ménagères non recyclables »
- 70 % du contenu de la poubelle ordures ménagères « moyenne » ALF est recyclable, en voici la composition 2018 :

Les putrescibles :

24,7% de putrescible	56 kg/hab./an	1 545 tonnes/an
----------------------	---------------	-----------------

Les papiers :

12,0% de papier	27 kg/hab./an	752 tonnes/an
-----------------	---------------	---------------

Les textiles :

5,2% de textile	12 kg/hab./an	323 tonnes/an
-----------------	---------------	---------------

Emballages en verre :

3,5% de verre	8 kg/hab./an	221 tonnes/an
---------------	--------------	---------------

La collecte sélective :

10,1% de CS	23 kg/hab./an	635 tonnes/an
-------------	---------------	---------------

Extension des consignes de de tri :

13,1% de ECT	30 kg/hab./an	822 tonnes/an
--------------	---------------	---------------

Les cartons ondulés volumineux en déchèterie :

1,6% carton déchèterie	4 kg/hab./an	102 tonnes/an
------------------------	--------------	---------------

Actions mises en place en 2021 pour réduire les ordures ménagères collectées :

- Appliquer des mesures pour faire réaliser systématiquement le tri des emballages recyclables et du verre par les usagers en contrôlant les déchets présentés à la collecte et en appliquant le règlement de collecte :

Courrier strict de rappel de l'obligation du tri sélectif : 46***Sanctions financières :***

2 factures d'un montant de 100 € chacune ont été envoyées et acquittées par 2 contrevenants :

- Pour un dépôt d'ordures non triées au sol sur un point de collecte de Grandrif,
- Pour un dépôt d'ordures non triées au sol sur un point de collecte de Beurrières.

- Détourner les BIO DECHETS du flux d'ordures ménagères (préparations de repas, restes, déchets verts). Ces déchets lourds (31% du poids total des ordures ménagères) peuvent et doivent être détournés des ordures ménagères (préparation de la loi BIODECHETS applicable au 1/1/2024).

Le VALTOM a lancé en 2018 une étude pour l'élaboration d'un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO).

Un Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques a été établi en 2019 et a été mis en application dès le 1/1/20 pour 5 ans. (Voir chapitre PREVENTION)

- Le passage à **l'extension des consignes de tri** mis en place le 1^{er} mai 2021. Cette évolution de la collecte du tri sélectif « 100% des emballages au bac jaune » permet désormais de détourner du bac d'ordures ménagères vers le bac jaune tous les déchets plastiques (films, pots, barquettes). C'est un enjeu théorique d'environ 800 tonnes par an ! Ce changement des consignes de tri a aussi, et permettra encore, d'amener certains usagers vers le tri des emballages lorsqu'ils ne trient pas aujourd'hui.
Voir chapitre Emballages recyclables.

- Communication et actions de prévention : voir chapitre PREVENTION page 40

- **Adoption du projet « collecte » du mandat :**

Fin 2018, ALF s'est engagé dans une **étude de préfiguration pour la mise en place d'une tarification incitative**. Le bureau d'étude AJBD a rendu fin 2019 les conclusions de la phase 1 qui consistait à analyser la situation actuelle du service de Gestion des Déchets. L'analyse de 3 scénarios (phase 2) a été rendue fin 2020, et a été présentée aux élus début 2021.

Les « lus ont choisi de faire étudier le scénario 3 – Collecte en bacs et en sacs prépayés.

Les conclusions de cette étude (phase 3 : analyse fine du scénario choisi) ont été rendues à l'automne 2021.

Le conseil communautaire a pris les décisions suivantes le 2 décembre 2021 :

- Report de la décision d'un éventuel engagement à la tarification incitative au prochain mandat (donc après 2026),

- Etudier en 2023 une transformation du financement de la TEOM (taxe) vers la REOM (redevance),
- Généraliser la collecte du tri à 100 % des hameaux/villages. Chaque point de collecte collectif équipé d'un bac vert sera équipé d'un bac jaune entre novembre 2022 et novembre 2023. La mise à disposition de conteneurs de collecte du tri pour tous devrait faire réduire les ordures ménagères (Objectif : 800 tonnes de moins).
- Réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères à 1 fois tous les 15 jours dès novembre 2022.
- Atteindre l'objectif de la non-augmentation du taux de TEOM d'ici la fin du mandat.

Voir délibération du projet « collecte » en ANNEXE 1.

Objectifs / Projets 2022 :

Mise en œuvre du projet collecte pour novembre 2022 : recrutement d'un responsable de la collecte, dimensionnement des points de collecte et leur aménagement (par les communes), achat et installation des bacs jaunes, communication à l'usager, refonte des tournées de collecte, ...

Lancer une étude sur l'intérêt de passer le financement du service à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Renforcement des contrôles effectués dans les bacs ordures ménagères pour sensibiliser, rappeler voire sanctionner l'obligation du tri sélectif.

Continuer à communiquer et sensibiliser tous les publics.

Analyser / caractériser le contenu des ordures ménagères afin de voir et analyser l'évolution de leur composition entre 2018 et 2022, et ainsi évaluer les résultats des projets mis en place (compostage, extension des consignes de tri, ...).

LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES

Modalités de collecte :

- Les emballages recyclables sont collectés dans les bacs et sacs JAUNES.
- La collecte s'organise comme suit :
 - Les habitants de 13 gros bourgs (10 500 habitants environ au total) bénéficient d'une collecte en PORTE à PORTE chaque semaine (C1) ou 1 fois tous les 15 jours (C0.5). Chaque habitant de ces bourgs peut récupérer gratuitement des sacs jaunes en mairie ou en déchetterie.

Les sacs doivent être présentés à la collecte, la veille au soir, en bordure de voirie principale.

La collecte en sacs jaunes déposés étant fortement déconseillée par la recommandation R437 de la CRAM, celle-ci devra être petit à petit supprimée au profit de la collecte en bacs de regroupements dans ces bourgs.

Le service Déchets, dans un souci aussi de facilitation du geste de tri pour les usagers, a commencé à installer des bacs jaunes de regroupements dans certains bourgs (99 bacs jaunes installés en 2020).
 - Les habitants des autres bourgs et des villages excentrés des bourgs (17 000 habitants environ) bénéficient d'une collecte en POINT d'APPORT VOLONTAIRE de manière hebdomadaire (C1) ou bimensuel (C0.5). Les points d'apport volontaire (PAV) sont composés de 1 à plusieurs bacs de 660 litres. Leur utilisation est collective. Ils sont collectés 1 fois par semaine ou 1 fois tous les 15 jours.

L'ensemble des habitants de ces bourgs et villages ont aussi accès aux sacs jaunes afin de mieux gérer le tri, et permettre un stockage plus « salubre » lorsque les bacs sont pleins.
 - Pour les communes qui le souhaitent, pendant la période estivale, les points de tri saturés peuvent être dotés d'un bac supplémentaire. Ces bacs sont à installer au début de l'été par les communes et à enlever à la fin de l'été (stockage hivernal des bacs par les communes). 39 bacs jaunes au total mis à disposition de 15 communes en 2020.
- 350 000 sacs jaunes environ sont utilisés et collectés chaque année.
- 2003 bacs jaunes sont disséminés dans les bourgs, villages, déchetteries, commerçants, pour collecter les emballages recyclables.

BILAN POINTS TRI au 31/12/21

Type Point TRI	Nombre Point TRI	Bacs jaunes
PAV Village	446	890
PAV Bourg	96	287
PAV Bourg (pour stocker sacs de tri)	269	430
PAV Service Public	77	161
PAV Association	4	5
Commerce / Professionnel	188	230
BILAN	1080	2003

- 7 tournées de collecte à 1 agent (chauffeur/ripeur)
3 tournées à 2 agents (1 chauffeur et 1 ripeur)
2 tournées à 3 agents (1 chauffeur et 2 ripeurs) qui ont lieu toute l'année (sauf 1^{er} mai, Noël et Jour de l'An) soit entre 5h et 12h soit entre 12h et 19h.
En moyenne les tournées de tri sélectif :
 - Parcourent 143 km,
 - Collectent 3 tonnes d'emballages/papiers,
 - Soit 21 kg/km parcouru.
 80 000 kilomètres parcourus environ chaque année pour collecter les emballages recyclables.
- Outre les 58 bourgs des communes, les déchetteries, certains commerçants et établissements publics (écoles, collèges, lycées, administrations, ...) **ce sont un peu plus de 400 villages/hameaux qui sont desservis par un Point d'Apport Volontaire (PAV) pour les emballages recyclables.**
L'objectif fixé jusqu'à présent est d'équiper environ 1 village sur 3 en bacs jaunes, en partant du principe qu'il est souhaitable d'avoir au moins 15 habitants à l'année dans le village.
- Coût de collecte : chaque tonne de déchets collectée coûte, avant tri et revente des matériaux, environ 214 euros HT/tonne.
- Les bennes à ordures acheminent les emballages recyclables collectés au Centre de Tri privé CLAUSTRÉ ENVIRONNEMENT situé à Marsac en Livradois. Les emballages recyclables sont déversés au sol et pris ensuite en charge par la chaîne de tri. Une fois triés, les matériaux partent chez les repreneurs ci-dessous :

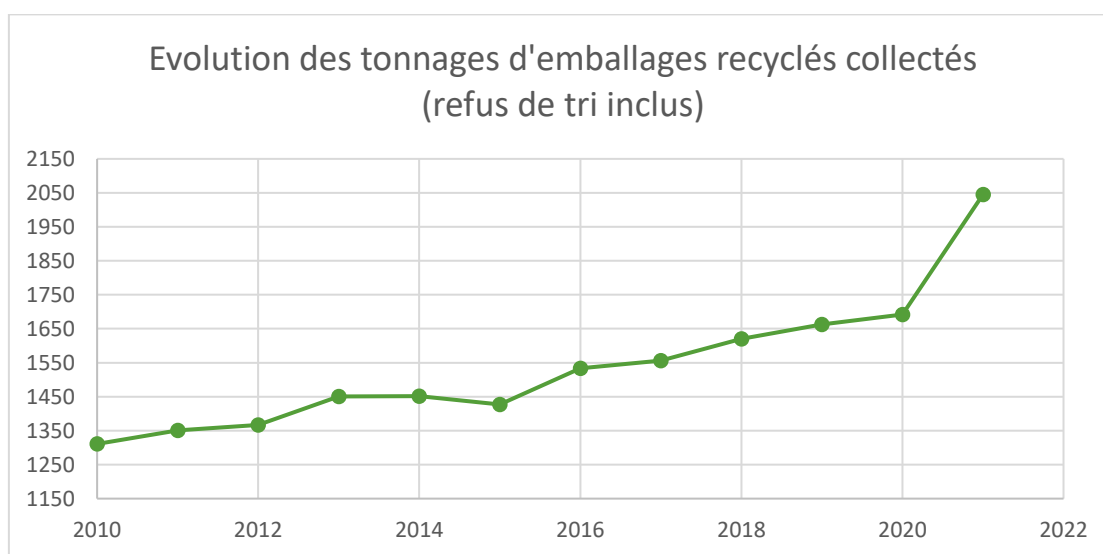
Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	Papeterie de Giroux	63880 OLLIERGUES
Briques alimentaires	REVIPAC	75015 PARIS
Bouteilles en plastique	VALORPLAST	75015 PARIS
Emballages en acier	ARCELOR MITAL	LA DEFENSE - PARIS
Emballages en aluminium	AFFIMET	LA DEFENSE - PARIS
Journaux – magazines	Papeterie de Norske Skog Golbey	88194 GOLBEY

Résultats / tonnages :

En tonnes	2010	2018	2019	2020	2021
Emballages recyclables collectés	1 311	1 620	1 670	1 692	2045
(refus de tri inclus)	46 kg/hab	59 kg/hab	60,5 kg/hab	62 kg/hab	74 kg/hab

Soit une augmentation de 21 % des tonnages de TRI collectés entre 2020 et 2021.

Depuis 2010 le tri a augmenté de 56 %.



Il reste encore environ 50 kg/hab/an d'emballages recyclables présents dans les ordures ménagères !

Ambert Livradois Forez collecte 60 kg/hab/an d'emballages recyclables (triés, sans les refus/erreurs de tri) alors que la moyenne nationale est de 18.2 kg/hab/an (source CITEO) sur les 104 kg/an/hab d'emballages produits (source ADEME).

Refus de TRI :

Les refus de tri sont les erreurs que les habitants font en jetant leurs déchets dans les bacs/sacs jaunes. Ils se caractérisent surtout par des erreurs sur les déchets plastiques car tous les EMBALLAGES plastiques ne se recyclent pas pour l'instant (ce qui ne sera plus le cas avec l'Extension des consignes de Tri). Les autres erreurs concernent la présence de textile, petits déchets trop petits pour être recyclés, des gros objets en plastiques (caissettes, jouets, ...), de la ferrailles, ... qui sont des erreurs « involontaires » par manque de connaissance.

Nous constatons aussi des erreurs, qui sont réellement de l'incivisme : verre, sacs d'ordures ménagères, cadavres d'animaux, gravats, ...

Le taux de refus observé sur notre territoire s'est stabilisé à un niveau « moyen » (19.93 en 2021, 20,6 % en 2020, 16,9 % en 2019), là où certaines collectivités observent des taux supérieurs à 20% (et pour certaines plus de 30%).

Ces refus de tri représentent un coût financier très important car leur coût se décompose en 2 parties :

- Le coût de tri en centre de tri,
- Le coût de l'incinération de ces erreurs de tri.

Ce sont au final des déchets très couteux.

Modifications de collecte 2021 :

Contrat d'objectif CITEO :

Comme toutes les collectivités adhérentes au VALTOM, Ambert Livradois Forez a contractualisé avec CITEO un **contrat d'objectifs** qui contraint la collectivité à l'atteinte de résultats pour pouvoir obtenir les soutiens financiers CITEO.

Voici les 3 critères fixés par CITEO :

- 1- Critère 1 « Performances » (46 700 euros) : Hausse des tonnages de l'année N par rapport aux tonnages 2016
- 2- Critère 2 « Réalisation d'un plan d'actions annuelles pour le tri » (46 700 euros)
- 3- Critère 3 « Engagement pour passer à l'extension des consignes de tri » (46 700 euros)

En 2021, nous avons obtenu le versement des soutiens des 3 critères au titre de l'année 2020.

Afin de répondre au critère 2, ALF a réalisé en 2021 :

Objectif	Levier d'optimisation	Action	Résultats
<p>Augmenter les tonnes d'emballages légers à coût maîtrisé</p>	<p>Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri</p>	<p>Envoyer 400 courriers de rappel de l'obligation du tri à des non trieurs suite à caractérisation de leurs ordures ménagères</p> <p>Rappeler l'obligation du tri des emballages aux professionnels du tourisme</p> <p>Appliquer la coercition du règlement de collecte aux non trieurs</p> <p>Equiper 15 établissements de restauration rapide de conteneurs à canettes et bouteilles plastiques</p>	<p>48 courriers envoyés à des non trieurs</p> <p>73 courriers envoyés aux professionnels</p> <p>2 factures envoyées à des non trieurs</p> <p>12 établissements équipés malgré le COVID</p>
	<p>Améliorer le réseau des points de collecte sélective (Densification, optimisation de la localisation)</p>	<p>Identifier les communes ne bénéficiant pas assez de points de collecte de tri sélectif, et les équiper.</p>	<p>12 nouveaux points tri installés</p> <p>153 bacs anti débordement ajoutés sur des points tri débordant</p> <p>534 foyers informés spécifiquement</p>
<p>Optimiser les coûts des emballages légers tout en maintenant les performances en tonnes</p>	<p>Renforcer la communication indispensable afin d'entretenir le geste de tri sur l'ensemble du territoire</p>	<p>Communiquer sur l'Extension des Consignes de Tri à l'ensemble des producteurs de déchets = Plan de communication massif</p>	<p>1 courrier envoyé à chaque foyer</p> <p>13 établissements de santé équipés de signalétique pour l'ECT</p> <p>90 secrétaires de mairie, agents accueil, agents déchetterie, agents ressourcerie, agents GRETA formés à l'ECT</p> <p>349 élus communaux formés à l'ECT lors des conseils municipaux</p> <p>500 affiches consignes ECT installées sur le territoire</p> <p>20 banderolles ECT installées sur domaine public</p> <p>38 000 sacs à pains ECT distribués</p> <p>15000 magnets mis à disposition de la population</p> <p>2200 sets de tables ECT fournis aux restaurants</p>
	<p>Conteneuriser la collecte sélective en bacs</p>	<p>Ajouter des bacs de regroupement jaune dans les bourgs concernés par la collecte de sacs jaune en porte à porte.</p>	<p>115 bacs jaunes installés</p>
	<p>Adapter / moderniser la collecte sélective (collecte robotisée, compactage, chargement latéral pour la collecte de proximité, ...)</p>	<p>Supprimer les bacs jaunes de collecte sélective dans nos déchetteries. Remplacer ces bacs jaunes par des bennes fermées 30 m3 (à trappes latérales).</p>	<p>10 bennes jaunes 30 m3 acquises et qui ont permis de supprimer les 75 bacs roulant en déchetterie</p>

Adaptation de la collecte à l'Extension des Consignes de tri :

Le passage à l'extension des consignes de tri présentait, avant sa mise en place, beaucoup d'incertitudes quant aux hausses de volumes à collecter. Dès le passage à la simplification du tri, et au plan de communication massif déployé, le 1^{er} mai 2021, le service Déchets a été confronté, malgré les précautions prises dès 2020, à :

- * une forte hausse des quantités de tri à collecter (au final **+21 % en poids**),
- * à des bacs débordant malgré les ajustements de volume anticipés, mais non suffisants,
- * à des demandes de points tri, de la part des habitants, des élus, ... dans chaque hameau du territoire.

Les 3 premiers mois de mise en place de l'extension des consignes de tri ont donc nécessité une adaptation constante du service aux demandes formulées par les usagers, dans le cadre politique, technique et financier contraint.

Ce sont 153 bacs jaunes supplémentaires qui ont été déployés sur des points tri existants pour éviter les débordements.

Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne de TRI à collecter coûte donc :

- 146 euros à collecter,
- 10 euros à transporter/transférer jusqu'au centre de tri,
- 157 euros à trier/séparer les déchets,
- 51 euros gains pour la revente des matériaux (les prix de rachat ont augmenté en 2021),
- 222 euros de soutiens de l'Eco organisme (provenant de la taxe sur les emballages),
- Autres petits coûts
- **COÛT TOTAL tonne TRI = 108 euros HT la tonne.**

Au vu de la production d'emballages par habitant, on peut en déduire que les emballages recyclables coûtent **14.8 euros HT/an/hab.**

1 tonne de Tri coûte donc 4 fois moins cher qu'1 tonne d'ordures ménagères.

Objectifs / Projets :

Il est facilement observable qu'au vu des chiffres présentés ci-dessus il est préférable de recycler les emballages que de les jeter avec les ordures ménagères.

Le projet « collecte » du mandat (voir Annexe Jointe et page 19) prend en compte cet objectif essentiel à savoir : détourner du flux des ordures ménagères les 2000 tonnes d'emballages recyclables qui y sont jetées. La généralisation des bacs de tri dans tous les villages et la baisse de fréquence des ordures ménagères doit contribuer grandement à la réduction des ordures ménagères via la hausse du tri sélectif collecté.

La politique de gestion des EMBALLAGES RECYCLABLES va donc s'orienter, dans le cadre du projet « collecte » et du contrat d'objectif CITEO sur les actions suivantes :

Objectif	Thématique	Levier d'optimisation	Action
Augmenter les tonnes d'emballages légers à coût maîtrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Améliorer l'accès au service de collecte sélective pour les zones non ou sous équipées	Equiper chaque village de bac jaune
			Plan de communication à chaque habitant
			Collecte des OM tous les 15 jours
	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri	Communiquer pour faire baisser le taux de refus à travers une campagne départementale
Optimiser les coûts des emballages légers tout en maintenant les performances en tonnes	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri	Faire baisser le taux de refus en actant avec des associations solidaires un partenariat

En 2022, **chaque critère CITEO sera soutenu à hauteur de 54 300 €** (estimatif CITEO janvier 2022). L'enjeu financier autour du tri, et de la réalisation des actions a donc impact financier important pour la politique déchets du territoire.

D'autres actions seront aussi mises en place en 2022 :

- Continuer à se mettre en conformité avec la recommandation R437 de la CRAM en installant des contenants pour les sacs jaunes dans les bourgs concernés pour ne plus que nos agents ramassent des sacs jaunes au sol.
- Tester la mise en place et la collecte de colonnes de tri sélectif à l'aide d'un camion grue et évaluer l'intérêt de ces colonnes vis-à-vis du flux « tri sélectif » : taux de remplissage et poids des colonnes, ... Ces colonnes permettront aussi d'aider à absorber la hausse des tonnages de tri collectés en attendant le déploiement des bacs jaunes du projet collecte.

LA COLLECTE DU VERRE

Modalités de collecte :

- Le VERRE est collecté en PAV dans des colonnes à verre de 3 ou 4 m³.
- La collecte est réalisée par une société privée, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT à l'aide d'un camion grue avec benne.
- 386 colonnes à verre sont réparties sur 357 points de collecte sur le territoire, soit **1 point de collecte du verre pour 79 habitants**.
La moyenne nationale est de 1 point pour 293 habitants !
- En moyenne chaque colonne est collectée toutes les 3 semaines.
- CLAUSTRE ENVIRONNEMENT regroupe les tonnages collectés sur sa plateforme à Marsac, et achemine le verre en camions à ANDREZIEUX sur la plateforme GUERIN qui trie le verre par couleur. Une fois trié, le calcin est acheminé à la verrerie SAINT GOBAIN de Saint Romain le Puy afin de refabriquer des bouteilles en verre.

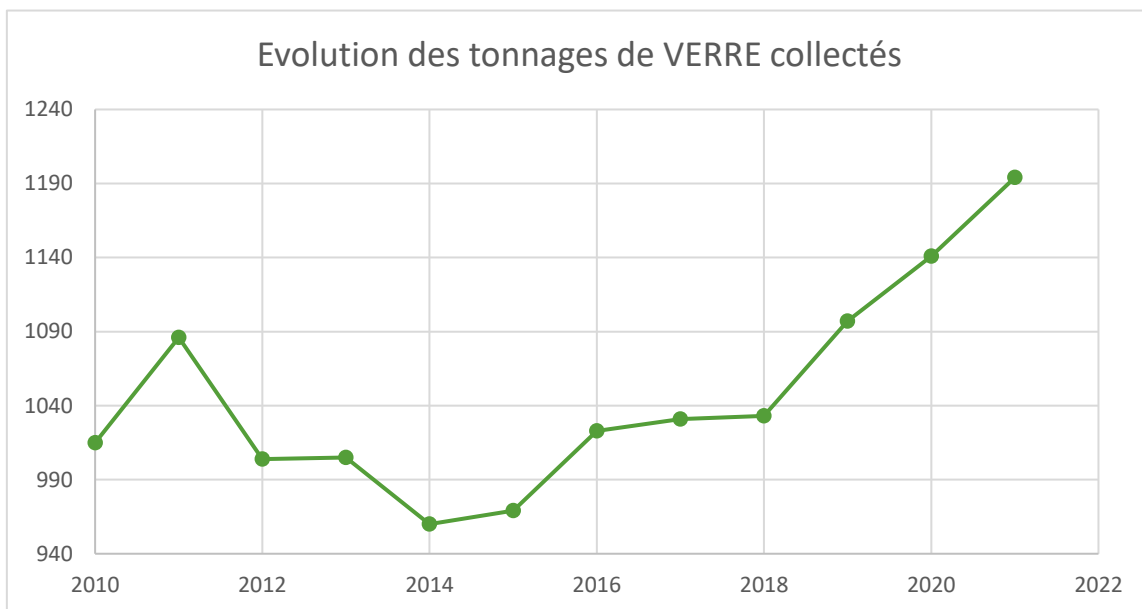
Résultats / tonnages :

	2010	2017	2018	2019	2020	2021
VERRE collecté en tonnes	1 015	1 031	1 033	1 097	1 141	1 194
	36 kg/hab	37 kg/hab	37 kg/hab	40 kg/hab	42 kg/hab	43 kg/hab

Soit une augmentation de 4,6 % des tonnages de VERRE collectés entre 2020 et 2021.

La moyenne nationale de collecte de VERRE par an et par habitant est de 36 kg/hab/an.

Années	Tonnage VERRE	Evolution
2010	1 015	
2011	1 086	7,0%
2012	1 004	-7,6%
2013	1 005	0,1%
2014	960	-4,5%
2015	969	0,9%
2016	1 023	5,6%
2017	1 031	0,8 %
2018	1 033	0,2%
2019	1 097	6,2%
2020	1 141	4 %
2021	1 194	4,6 %



4 bouteilles en verre sur 5 sont aujourd’hui recyclées grâce au geste de tri des usagers aux colonnes à verre, ce qui représente 43 kg/hab/an.

Il reste encore 1 bouteille sur 5 qui est encore jetée aux ordures ménagères (9 kg/hab/an). Si cette bouteille était recyclée, ce seraient 40 000 € économisés !

Modifications de collecte 2021 :

En parallèle de l'installation de nouveaux bacs de tri dans les villages, **10 nouvelles colonnes à verre** ont aussi été installées. Nous remarquons que les tonnages collectés ont augmenté avec l'installation de ces nouvelles colonnes.

Les possibilités d'installation de nouvelles colonnes sont maintenant limitées car notre territoire, même si l'habitat est très diffus en campagne, est très bien équipé en colonnes à verre. Il subsiste cependant certaines zones « blanches » que l'on pourrait équiper.

Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne de VERRE à collecter coûte donc :

- 52 euros environ à collecter, transporter et traiter,
- 26 euros de gains pour la revente du verre (le prix de rachat a fortement baissé),
- 19 euros de soutiens financiers de l'Eco organisme (provenant de la taxe sur les emballages),
- Autres coûts (colonnes, ...),
- **COÛT TOTAL tonne VERRE = 11.6 euros HT la tonne.**

Au vu de la production de verre par habitant, on peut en déduire que le VERRE coûte **0.5 euro HT/an/hab.**

Objectifs / Projets :

- Poursuite de la communication en faisant prendre conscience aux habitants de l'enjeu environnemental et financier.
- Installer encore quelques colonnes à verre dans les zones mal desservies.
- Remplacer les vieilles colonnes abîmées par le temps.
- Communiquer sur le verre jeté dans les bacs jaunes : erreur de tri.

LA COLLECTE DES BIODECHETS

Les biodéchets sont les déchets organiques issus de la préparation de repas, les déchets constituant les restes de repas et les autres déchets organiques provenant des ménages (hors déchets verts).

Ces déchets putrescibles sont une source d'énergie à travers le méthane que leur traitement peut générer. Ces déchets peuvent aussi être transformés facilement en compost.

Ils représentent en poids environ 30% des ordures ménagères.

En 2016, une collecte de biodéchets a été créée et s'est depuis bien développée.

Année	Producteurs
2016	Collège Jules Romain
	Ecole Henri Pourrat
2017	Lycée Blaise Pascal
	Resto du Cœur
2018	Le Bel Epoque (<i>stoppée en 2021</i>)
	Le Bon Coin
	Beurre de Thym
	Hôtel de La Gare (<i>stoppée en 2020</i>)
2019	Restaurant Les Copains
	Fleuriste Rue du Château
	Pâtisserie Au Sublime
	Fleuriste Place du Pontel
	Fleuriste Rue du Montel
	Kiriél
	Les Airelles
	Les Trésors du palais
	Chez Gazon
	Totem
2020	Le marché d'Ambert
2021	La Jasserie
	La Chaumière
	Le Minime
	Pâtisserie Jaillot



La création de cette collecte a pu se faire, à coût constant, dans le cadre du projet global de réorganisation de la collecte des ordures ménagères sur Ambert (passage 1 seule fois par semaine).

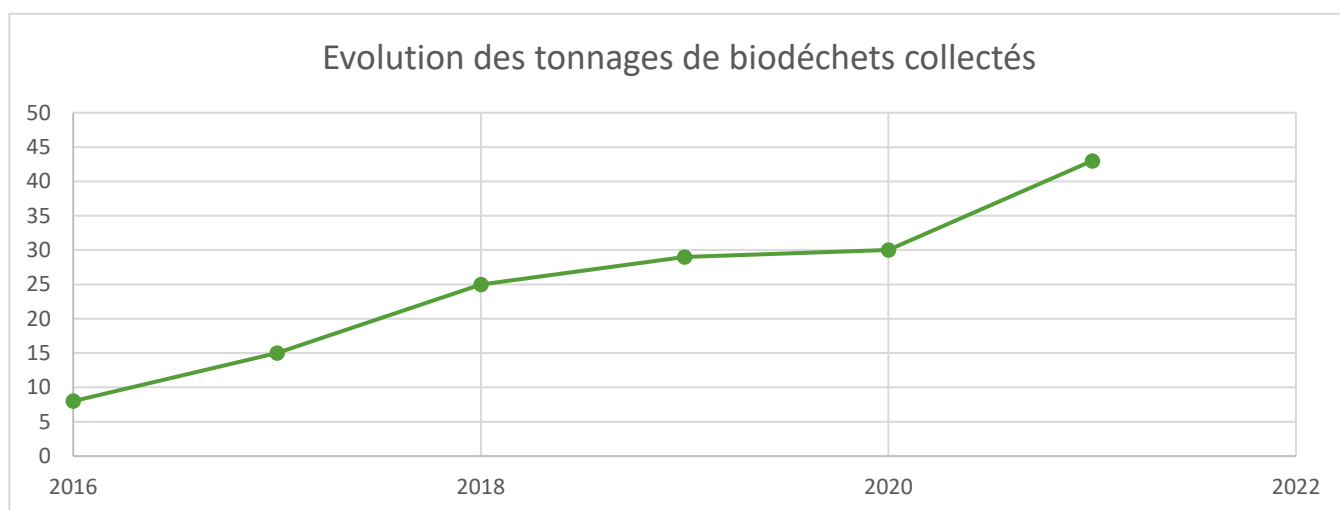
Il est nécessaire de suivre et accompagner les producteurs en permanence afin que la collecte ne soit pas stoppée. Tant que l'obligation réglementaire (1/1/2024) n'est pas en place, il est difficile de mobiliser à 100% les producteurs de biodéchets.

Modalités de collecte :

- Les établissements sont équipés de bacs de 60 litres ou 120 litres.
- La collecte est réalisée en régie grâce à nos bennes à ordures ménagères traditionnelles. Avec le rajout du marché d'Ambert, le service de collecte a été repensé : les biodéchets sont collectés le lundi matin et le jeudi après-midi pour le marché et les autres producteurs à la demande.
- Les biodéchets sont acheminés par notre benne à ordures sur la plateforme de compostage du VALTOM sur le site de l'ISDND du Poyet. Les biodéchets sont mélangés avec les déchets verts provenant des déchetteries et sont ensuite compostés.

Résultats / tonnages :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Biodéchets collectés en tonnes	7,68	15,06	24,56	29	30,6	42,6



Coûts en euros HT :

Une tonne de biodéchets coûte donc :

- 189 euros à collecter,
- 42.5 euros à traiter sur la plateforme de compostage du VALTOM,
- **COÛT TOTAL tonne biodéchets = 221.5 euros HT la tonne**

L'intérêt de collecter les biodéchets chez les plus gros producteurs, sur le secteur d'Ambert (à coût constant, sans créer de nouvelles tournées) est donc facilement démontrable. Le coût de prise en charge de ces biodéchets est 40% inférieur à celui de prise en charge de ces mêmes déchets en mélange aux ordures ménagères.

Bilan 2021 :

L'augmentation observée en 2021 est due à une reprise d'une activité « proche de la normale » suite à l'année COVID 2020. 2021 correspond aussi à une année « pleine » de la collecte du marché, qui a aussi permis de proposer une 2^{ème} collecte hebdomadaire à certains établissements.

Objectifs / Projets 2022 :

Relancer les établissements qui ont stoppé momentanément la collecte.

Surveiller la création, les ventes, de nouveaux commerces de bouche afin de les intégrer dès leur ouverture à la collecte.

LA COLLECTE EN DECHETTERIE

Modalités de collecte :

- ALF compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire. Toutes nos déchetteries sont des Installations Classées pour la Protection de l'environnement. Ambert et Cunlhat sont des ICPE soumises à enregistrement. Les 5 autres déchetteries sont des ICPE soumises à déclaration.
- ALF possède 1 déchetterie pour 3 900 habitants (norme nationale en milieu rural 1/10 000 habitants) mais attention à l'éloignement (isochrone 15 minutes). Pour respecter le temps d'éloignement de 15 minutes il manquerait logiquement une déchetterie sur le secteur de Saint Amant Roche Savine.
- Elles sont accessibles gratuitement aux habitants des 58 communes, mais INTERDITES aux professionnels.
- Il n'y a pas de contrôle d'accès, aucune limite en poids, volume, nombre de passage. Une limitation peut intervenir si les bennes sont pleines ou si les déchets ne sont pas triés, ou interdits.
- Les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits.
- Le TRI est OBLIGATOIRE en déchetterie.
- Certains déchets ne sont pas acceptés en déchetterie :
 - Déchets radioactifs,
 - Déchets explosifs (cartouches, ...),
 - Déchets d'amiante (sauf déchetterie d'Ambert),
 - Bouteilles de gaz et extincteurs (sauf déchetterie d'Ambert),
- Plus de 40 flux de déchets sont collectés sur une déchetterie. La gestion et le tri des déchets dangereux spéciaux (DDS) restent les principales difficultés. Nos gardiens, même s'ils sont formés, rencontrent des difficultés à trier ces déchets.
- Chaque déchetterie est gardiennée par un agent. Nous avons 1,5 ETP partagé entre 4 agents polyvalents qui procède au remplacement des gardiens absents (congés, formations, ...).
- Les déchets sont déposés dans des bennes de 30 m³, dans des bacs, des bidons, ...
- La collecte des déchets en déchetteries est assurée :
 - En REGIE, pour le bois, fer, végétaux, tout venant, gravats, cartons (bennes de 30 m³), pneus, pneus jantés et agricoles et verres plats. Nos camions (en régie) ont effectué 83 013 km pour transporter ces déchets en 2020. Tous ces déchets sont apportés à Ambert (sauf le verre plat qui est amené à Saint Romain le Puy 42).

- Par des prestataires externes pour tous les autres déchets.

Nombre de passages en déchetteries 2021 : 124487 voitures (+ 25% par rapport à 2020)

	Total FREQUENTATION annuelle	Fréquentation horaire moyenne annuelle	Fréquentation horaire été moyenne	Fréquentation journalière maximum
AMBERT	36727	16	18	217
ARLANC	20467	12	13	221
CUNLHAT	17980	11	12	191
ST GERMAIN	11440	12	17	149
MARAT	15692	14	16	178
ST ANTHEME	10480	11	13	127
VIVEROLS	11701	12	14	170

Adaptations techniques/organisationnelles des déchetteries pour accueillir de nouveaux flux :

- Des travaux ont eu lieu à la déchetterie de Marat Vertolaye en 2021 pour stocker deux bennes à quai, abriter la borne à huile de vidange, accueillir la benne jaune de tri sélectif et agrandir la plateforme où sont mis en place les caissons matériauthèque et ressourcerie. Une zone de dépôt du compost et du broyat a également été réalisée sous forme de casiers de stockage.
- La déchetterie d'Arlanc a également fait l'objet de travaux avec création d'une plateforme à plat destinée au stockage et broyage de branches, cette plate forme servira aussi au stockage du compost et du broyat à destination des usagers (extension de 750 m2).

- Suite à l'extension des consignes de tri des emballages et papiers cartons en mai 2021, 10 caisses fermées jaunes de 30 m3 ont été installées sur chaque déchetteries pour remplacer les bacs jaunes.
- Des études projet ont été confiées à un maitre d'œuvre pour envisager :
 - o Le réaménagement de la déchetterie de Viverols avec le déplacement du local gardien,
 - o L'extension de la déchetterie de Saint Anthème suite au rachat du terrain jouxtant la déchetterie.

Nouveaux flux :

- 1 caisson « matériauthèque » a été installé à la déchetterie d'Arlanc et de Marat Vertolaye.
- En partenariat avec le VALTOM un test sur 1 mois a été réalisé sur la déchetterie de Cunlhat pour collecter la laine de verre. Une benne de 30 m3 fermée a été déposée par la société PRAXY Centre d'Issoire, 850 kilos de laine de verre ont été collectés lors de ce test.
- Les déchetteries séparent désormais les batteries d'ordinateur portables du flux des Déchets électriques et électroniques. L'association Les Lococotiers et son atelier vélo, reconditionne en effet ces batteries afin d'en créer des batteries d'alimentation pour vélos électriques.

Optimisation du transport :

Début 2020, une remorque porte caisson a été réceptionnée afin de réduire les coûts de transport des bennes de déchetterie.

2021 a été l'objet de réflexions pour l'acquisition d'un rouleau compacteur afin de tasser les bennes de déchetteries et limiter les rotations de transport.

Analyse de la benne des déchets NON RECYCLABLES (« tout venant » ou « encombrant »)

Une caractérisation d'une benne d'encombrants/tout venant provenant de la déchetterie d'Arlanc a été réalisée en 2018 afin de voir quelle était la part restante de déchets recyclables dans cette benne. Le résultat de cette caractérisation est très positif et laisse apparaître une très faible part de déchets encore recyclables ou réemployables.

Il restait dans la benne « encombrant » à valoriser (en % du poids total de la benne) :

- 2% de déchets électriques (erreur de tri d'un usager)
- 1% de mobilier (erreur de tri)
- 1 % de pots de peintures (erreur de tri)
- 7% de verres plats et menuiseries (la mise en place progressive des benne verres plats/huisseries en 2019/2020 a pour objectif de réduire ce flux valorisable)

- 12 % de plastiques : aujourd'hui non recyclés mais c'est une filière à explorer pour augmenter notre taux de recyclage.

Pour rappel, le contenu de cette benne est traité en « enfouissement » à l'ISDND d'Ambert à un prix élevé qui subira les hausses de la TGAP dans les années à venir. Tous nos efforts doivent donc se porter sur le contenu de cette benne :

- Les gardiens doivent veiller à ce qu'aucun déchets valorisable ailleurs dans la déchetterie n'y soit jeté,
- La collectivité doit chercher à développer d'autres matières à trier actuellement jetées dans cette benne.

Voici le tableau de l'évolution des proportions de « non recyclables » déchetterie par déchetterie sur ces 3 dernières années. La tendance est à la diminution ce qui s'explique par plusieurs facteurs :

- Les nouveaux flux mis en place
- L'implication forte des gardiens pour le tri
- L'amélioration des comportements des usagers vis-à-vis du tri en déchetterie.

Tableau des tonnages et principaux flux déchetterie par déchetterie :

		ENCOMBRANTS	BOIS	CARTON	METAUX	VEGETAUX	GRAVATS	PLACO	VERRE PLAT	MOBILIER
AMBERT	Tonnage 2019	410	370	70	198	462	443	33	36	315
	Tonnage 2020	371	357	60	197	491	498	34	51	319
	Tonnage 2021	388	441	68	191	462	669	51	44	249
	% TONNAGE 2019	18	16	3	8	20	19	1	2	13
	% TONNAGE 2020	16	15	3	8	21	21	1	2	13
	% TONNAGE 2021	15	17	3	7	18	26	2	2	10
ARLANC	Tonnage 2019	187	153	23	91	244	152	10	5	37
	Tonnage 2020	143	141	23	87	224	168	13	23	41
	Tonnage 2021	142	227	22	82	214	167	7	14	97
	% TONNAGE 2019	21	17	3	10	27	17	1	1	4
	% TONNAGE 2020	17	16	3	10	26	20	1	3	5
	% TONNAGE 2021	15	23	2	8	22	17	1	1	10
CUNLHAT	Tonnage 2019	201	171	23	100	137	171	14	15	48
	Tonnage 2020	187	181	26	104	138	223	14	18	55
	Tonnage 2021	175	208	29	98	176	266	27	23	91
	% TONNAGE 2019	23	19	3	11	16	19	2	2	5
	% TONNAGE 2020	20	19	3	11	15	24	1	2	6
	% TONNAGE 2021	16	19	3	9	16	24	2	2	8
ST GERMAIN	Tonnage 2019	133	101	16	83	69	83	10	0	32
	Tonnage 2020	130	116	14	90	61	116	6	0	42
	Tonnage 2021	98	113	14	77	68	147	7	5	88
	% TONNAGE 2019	25	19	3	16	13	16	2	0	6
	% TONNAGE 2020	23	20	2	16	11	20	1	0	7
	% TONNAGE 2021	16	18	2	12	11	24	1	1	14
MARAT	Tonnage 2019	106	110	18	65	130	108	5	9	25
	Tonnage 2020	99	95	19	72	113	133	9	10	36
	Tonnage 2021	109	121	21	66	145	160	8	5	90
	% TONNAGE 2019	18	19	3	11	23	19	1	2	4
	% TONNAGE 2020	17	16	3	12	19	23	2	2	6
	% TONNAGE 2021	15	17	3	9	20	22	1	1	12
ST ANTHEME	Tonnage 2019	71	109	13	47	73	113	4	10	30
	Tonnage 2020	66	126	12	57	63	127	11	10	43
	Tonnage 2021	55	124	14	58	61	112	5	10	66
	% TONNAGE 2019	15	23	3	10	16	24	1	2	6
	% TONNAGE 2020	13	25	2	11	12	25	2	2	8
	% TONNAGE 2021	11	25	3	11	12	22	1	2	13
VIVEROLS	Tonnage 2019	72	81	11	43	79	122	4	5	18
	Tonnage 2020	59	70	12	45	63	94	5	0	35
	Tonnage 2021	69	90	12	49	98	100	0	20	56
	% TONNAGE 2019	17	19	3	10	18	28	1	1	4
	% TONNAGE 2020	15	18	3	12	16	24	1	0	9
	% TONNAGE 2021	14	18	2	10	20	20	0	4	11

Quantités collectées au global :

Type de déchets collectés en tonnes		2010	2019	2020	2021	évolution 2020-2021
Déchets valorisés	Déchets verts	1700	1 235	1 153	1 351	17%
	Bois	678	1 094	1 085	1 335	23%
	Branches (Arlanc et Ambert)				248	
	Ferrailles	678	626	651	653	0%
	Textile		117	90	126	40%
	Pneus (VL et PL)	42	96	115	135	17%
	Huile de vidange	15	23	24	26	8%
	Batterie	22	11	10	11	10%
	Huile alimentaire	0	2,69	2,92	3,95	35%
	Piles	8	8	7,97	7,83	-2%
	DEEE	263	334	329	358	9%
	Lampes et tubes fluorescents	0,39	0,79	0,76	0,97	28%
	Eco-mobilier	0	505	571	746	31%
	Cartouches d'encre	0,59	0,28	0,32	0,45	41%
	Déchets toxiques	31	76	75	109	45%
	DASRI	0,87	1,55	0,73	1,16	59%
	Radiographies	0	0,33	0,29	0,21	-28%
	PLACO PLATRE	0	83	92	120	30%
	Verre PLAT	0	80	112	120	7%
	Gros cartons	158	173	166	198	19%
	Papiers	100				
	Verre	128	139	129	133	3%
	Inertes/gravats	7	1192	1359	1670	23%
SOUS TOTAL	3832	5798	5974	7354	23%	
Déchets non valorisés	Encombrants	2281	1 225	1 056	1 140	8%
Total des apports	TOTAL	6113	7023	7030	8494	21%
	kg/hab	215	254	255	308	

Le tableau ci-dessus montre des tonnages très fluctuants d'une année à l'autre.

Cependant, globalement l'apport de déchets a fortement augmenté en déchetteries en 2021 (hausse de 1464 tonnes soit 21 %).

- Les déchets verts (et branches mises de côté et broyées pour le compostage et jardinage) ont augmenté fortement (+ 17% pour les déchets verts en mélange) : cela s'explique en partie par la météorologie estivale pluvieuse qui a contribué à l'apport important de gazon.
- Les gravats, le bois, le mobilier, les déchets toxiques et le placoplâtre ont aussi fortement augmenté. Nous expliquons ces hausses par la dynamique du marché de l'immobilier post covid qui a généré énormément de ventes de maisons. Ces mouvements immobiliers génèrent des débarras de maison à l'achat ainsi qu'un volume important de travaux qui suivent.

Devenir des déchets :

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Déchets verts	Compostage	VALTOM	Ambert
Carton	Recyclage	Papeterie de Giroux	Olliergues
Pneumatiques	Recyclage	Procar	Joze
Piles	Destruction recyclage	COREPILE	Limoges
Huile de vidange	Régénération	Chimirec Massif Central	Mende
Verre	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Papier	Recyclage	Papeterie de Norske Skog Golbey	Golbey
Batterie	Destruction recyclage	Chimirec Massif Central	Mende
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	ISDND du Poyet	Ambert
Encombrants	Enfouissement	ISDND du Poyet	Ambert
Bois traité	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Déchets toxiques	Neutralisation	Chimirec Massif Central	Mende
Boîtes DASRI	Incinération	Collecte Médicale	Clermont Ferrand
DEEE	Valorisation	Véolia Propreté et Vacher	Clermont Ferrand et Polignac
Mobilier	Recyclage	Suez	Riom
Placoplâtre	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Verre plat / huisseries	Recyclage	Solover	Saint Romain Le Puy
Radiographies	Recyclage	Pharmaciens Humanitaires	Aulnat

Concernant les déchets verts, c'est la société CLAUSTRE ENVIRONNEMENT qui exploite la plateforme de compostage dont le VALTOM est propriétaire. Le coût de traitement des déchets verts est de 42.5 euros HT la tonne.

Le compostage des déchets verts génère la fabrication de compost. Le VALTOM met à disposition de Ambert Livradois Forez environ **180 tonnes de compost par an**.

Ce compost est mis à la disposition des usagers en déchetterie qui peuvent venir en chercher pour fumer leurs jardins.

Coûts (données COMPTACOUT) :

Globalement, une fois les reventes de matériaux et soutiens des Eco organismes déduits :

- **Une tonne de déchets accueillie en déchetterie coûte 164 euros HT/tonne (collecte, transport et traitement).**
- Par habitant, la gestion des déchetteries et de leurs déchets coûte **39 euros HT/an/hab.**

Objectifs / Projets :

- Les périodes de sur fréquentation des déchetteries (certains samedi, période estivale) sont de plus en plus difficile à gérer pour les gardiens qui se retrouvent parfois avec plus de 10 voitures à gérer sur la plateforme. Il est alors très compliqué pour les gardiens de renseigner tous les usagers et de contrôler un tri parfait. **Des systèmes de filtration de l'accès (barrières levantes contrôlées par le gardien)** vont être installées en 2022 et 2023 sur chacune des déchetterie (Ambert étant déjà équipée) afin de limiter à un maximum de 5 voitures en même temps sur la déchetterie.
- La problématique de doublement du poste de gardien en période estivale sera effective en 2022.
- Tous les efforts doivent se tourner vers la limitation des quantités de déchets jetés dans la benne « tout venant/encombrants/non recyclables ». En effet, la mise en décharge de ces déchets est la plus coûteuse. Il faut donc **développer et identifier de nouvelles filières** pour les déchets recyclables qui sont encore mis dans ces bennes.

Le frein principal est la place disponible sur nos déchetteries pour placer de nouveaux contenants.

- Nouveaux flux :
 - Anticiper les nouvelles filières REP :
 - Accessoires de bricolage et de jardin – thermique et non thermique
 - Jouets et articles de sport
 - Huile de vidange (gratuité du traitement)
 - Une réflexion est en cours pour pouvoir trier en déchetterie de nouveaux flux :
 - laine de verre (peu d'enjeu tonnage) : test à réaliser en 2021
 - plastiques durs (problème de consignes de tri et d'exutoires)
 - plastiques souples
 - polystyrène (peu d'enjeu tonnage)
- Optimisation du transport des bennes de déchetteries : achat d'un rouleau compacteur en 2022
- Modifications de la collecte des pneus usagés selon les préconisations de la filière ALIAPUR.

L'attention des gardiens de déchetteries va être accentuée sur le tri des déchets dans nos bennes encombrants. **Trop d'habitants veulent encore y jeter des déchets non triés, volumineux, lourds et pourtant parfaitement recyclables. Les déchetteries sont des LIEUX de TRI !!!! Ce message doit être diffusé et compris par tous. Les consignes de nos gardiens doivent être respectées !**

Enfin, le détournement d'objets à jeter en direction de la Ressourcerie et de nos caissons MATERIAUTHEQUE doit être accentué. Le détournement d'objets est une source d'économie financière importante à travers des tonnages non enfouis économisés. Le travail avec l'association RECUPDORE SOLIDAIRE va être accentué afin de mieux orienter les produits que les gardiens peuvent mettre de côté pour l'association.

LA COLLECTE DU TEXTILE

Modalités de collecte :

Une convention lie gratuitement Ambert Livradois Forez avec l'entreprise à but socio-économique d'insertion LE RELAIS pour la collecte et le recyclage des textiles.

L'association possède 34 bornes de 2m³ réparties sur le territoire (dont dans les 7 déchetteries). Ces bornes sont collectées régulièrement (1 fois par semaine ou 1 fois tous les 15 jours).

Par ailleurs, l'association EMMAUS possède aussi 2 bornes de collecte (Ambert et Vertolaye) sur le territoire (contractualisation directe avec les communes, sans lien avec le service Déchets ALF).

Coûts :

0 euros / tonnes

Les textiles sont collectés et traités gratuitement par LE RELAIS (et EMMAUS).

Résultats / tonnages :

	2017	2018	2019	2020	2021
TEXTILE collecté en tonnes	93 3 kg/hab	101 3.7 kg/hab	117 4,2 kg/hab	90 3,3 kg/hab	125,64 4,6 kg/hab

Soit une hausse de 6,5% des tonnages de TEXTILES collectés entre 2019 et 2021.

Cette hausse est à priori corrélée avec la hausse des flux de déchetterie. Beaucoup de ventes de maison ont eu lieu en 2021. Souvent beaucoup de vieux textiles sont stockés dans les maisons inhabitées.

Il faudra être vigilant sur ce flux dans les années à venir :

La caractérisation des ordures ménagères menée en mai 2018 montre qu'une part très importante de textiles est jetée aux ordures ménagères (13 kg/habitant/an).

Au final, la production de textile par habitant sur notre territoire (16.9 kg/hab/an) est largement supérieure à la moyenne nationale qui est de 9.2kg/hab/an (Est-ce lié au débarras des vieilles maisons ?).

Années	Tonnage TEXTILES	Evolution
2010	0	
2011	35	
2012	80	128.6%
2013	82	2.5%
2014	59	-28%
2015	87	47.4%
2016	90	3.4%
2017	93	3.3%
2018	101	8.6%
2019	117	15.8%
2020	90	- 23.1 %
2021	126	6.5 %



Il reste encore 3 textiles sur 4 qui sont encore jetés aux ordures ménagères (12 kg/hab/an). Si ces textiles étaient recyclés, ce seraient 60 000 euros économisés !

Actions 2021 :

Achat de 17 colonnes à vêtements propriété ALF pour un montant de 15 600 €TTC en vue du déploiement de nouveaux points de collecte.

Prise de contact avec l'association EMMAUS pour établir une convention en lieu et place de celle signée avec Le Relais 48. Le Relais 48 a été une nouvelle fois défaillant l'été 2021 pour le vidage des colonnes à vêtements. Par ailleurs, des difficultés pour communiquer avec Le Relais 48 étaient rencontrées, ainsi que l'impossibilité de déployer de nouveaux points de collecte.

Projet 2022 :

- Signer une nouvelle convention exclusive avec EMMAUS
- Installer **10 points** de collecte supplémentaires sur le territoire
- Communiquer sur l'importance du recyclage des textiles
- Accompagner les réflexions départementales du VALTOM sur le flux textile

COLLECTES / OPERATIONS SPECIFIQUES

Accompagnement des manifestations au tri et à la collecte des déchets :

- Accompagnement « Eco manifestation » : prêt de bacs, mise à disposition de personnel pour surveiller et contrôler le tri, aide aux éco-achats, ...
 - Course cycliste Les Copains
 - Festival d'Ambert
- Accompagnement « simplifié » : prêt de bacs ordures ménagères et tri sélectif (et parfois biodéchets)
 - Festival du Bief
 - Randovergne
 - Les Copains
 - Rallye de la Fourme
 - Salon des vins
 - Ambert Trail
 - Cunlhat Plage
 - Virades de l'espoir
 - Enduro kids

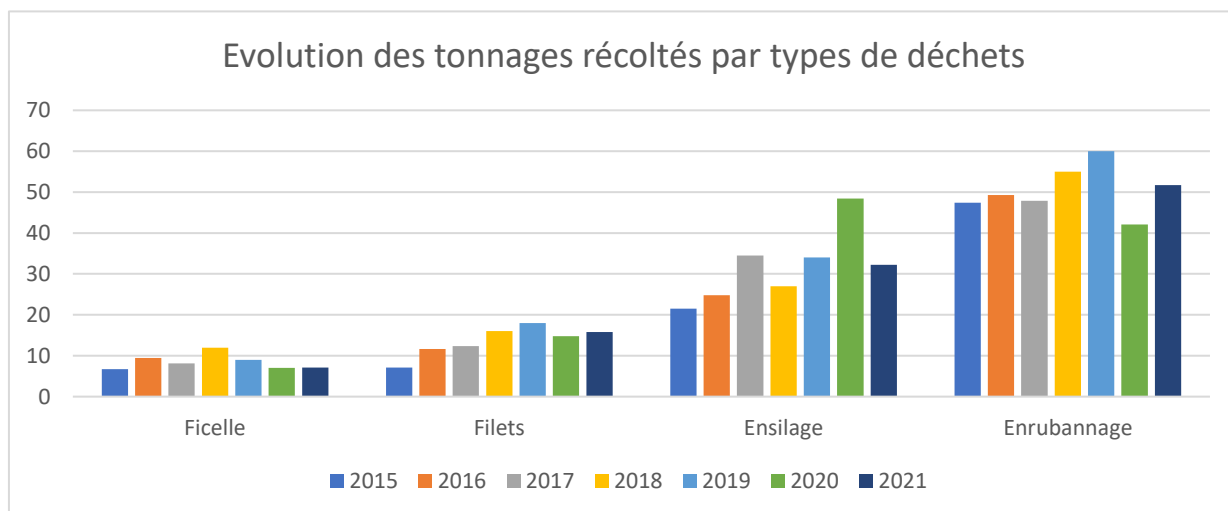
Aide à la collecte des déchets agricoles – Chambre d'agriculture :

Au printemps, Ambert Livradois Forez aide la Chambre d'agriculture à organiser la collecte de certains déchets agricoles : bâches d'ensilage, films d'enrubannage, ficelles, ...

Pour cela, le service déchets met à disposition des caisses 30 m³ et assure le transport des caisses vides et pleines pour regrouper les déchets ensuite recyclés.

Par le biais d'une convention, la Chambre d'agriculture rembourse à Ambert Livradois Forez 50% des frais de transports engagés, soit 1200 euros TTC.

Suite à la pandémie la collecte a dû être décalée de 6 mois. On ne constate pas de hausse du volume récolté hormis pour les plastiques d'enrubannage ni d'augmentation de fréquentation.





PREVENTION / COMMUNICATION / SENSIBILISATION

L'année 2021 correspond à l'année de transition entre le Contrat d'Objectif Déchet Economie Circulaire CODEC (2018-2020) et le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés PLPDMA. Afin de mener à bien ce plan d'action et de pouvoir répondre aux objectifs fixés, un poste de chargé de mission « Prévention - PLPDMA » a été créé pour renforcer l'équipe (contrat de 1 an + 4 ans 2021 – 2026) afin de mettre en place des actions supplémentaires sur lesquelles Ambert Livradois Forez va s'engager dans son PLPDMA 2022-2026.

Ce PLPDMA contient 4 grandes thématiques de travail qui sont : la gestion des biodéchets, l'éco-consommation, le réemploi et l'éco exemplarité de la collectivité.

Le point fort du PLPDMA est sa transversalité avec d'autres projets en cours (TEPOS et PCAET), mais aussi de par son axe « d'éco-exemplarité » il est amené à faire travailler plusieurs pôles/services en collaboration.

En 2021, le tonnage de tri « recyclé » a augmenté de 294 tonnes, soit 11 kg par habitant, notamment grâce au déploiement de bacs jaunes supplémentaires et à la continuation de la sensibilisation. Les tonnages d'OMR (ordures ménagères résiduelles non recyclables) ont baissé de 357 tonnes.

Au global, les tonnages de DMA (ensemble des déchets « collecte » et « déchetteries ») ont fortement augmenté (+ 1491 tonnes), en raison principalement d'une énorme hausse des apports en déchetterie (+ 1429 tonnes).

Les obligations de tri à la source des biodéchets pour 2024 et la hausse de la TGAP prévue dans la loi de finances 2019 ont amené le VALTOM à orchestrer un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques au niveau départemental.

Le service déchets a décliné ce projet en Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques pour le territoire et a créé un service biodéchets qui s'occupe de la collecte des biodéchets, du développement du compostage de quartier et en établissements et du compostage individuel avec 4 agents à temps complet (dont 2 nouveaux ETP ALF et 1 ETP mis à disposition par le VALTOM).

L'objectif de ce projet est de détourner des ordures ménagères environ 1 300 tonnes de déchets organiques en 5 ans afin de les traiter localement par le compostage individuel ou collectif. Les gains attendus sont environnementaux, financiers et sociaux.

En 2021, ALF a renouvelé son adhésion au conseil d'administration du Réseau Compost Citoyen de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les résultats du CODEC, qui est le Plan de Prévention de la collectivité, vont être présentés ci-dessous.

SENSIBILISATION / COMMUNICATION



Animations à destination des enfants :

Ecoles, collèges, lycées, ALSH (centre aéré), ...

171 enfants sensibilisés.

38 séances d'animation

9 classes – 8 structures

Autres publics :

- Ecole d'aides-soignantes : 25 personnes formées

Animation sensibilisation Gestion des déchets « tout public » :

	Personnes rencontrées
Sur les 7 sites de déchetterie : stands + renfort	705 + 714
Sur 13 marchés (Ambert, Arlanc, Cunlhat, Marsac en Livradois, Olliergues, Saint Anthème, Viverols, Saint Germain l'Herm)	524
Ambert Côté Jardin	Pas de présence cause Covid
Forum des associations Cunlhat	35
La Course cycliste des COPAINS	4000

Visites des centres de traitements des déchets :

Le service Déchets propose régulièrement à différents publics de pouvoir visiter ses installations de traitement des déchets afin que les usagers se rendent compte du devenir réel de leurs déchets. Les sites visités sont la déchetterie d'Ambert, l'ISDND d'Ambert et tous ses équipements (STEP, torchère, casiers à déchets), la plateforme de compostage d'Ambert, le quai de transfert d'Ambert.

Public accueilli en 2021 : 17 (SERD)



Information/sensibilisation en porte à porte dans les villages et dans les bourgs : mise en place bac de tri ou simple rappel des consignes préventif/curatif

2020			
Foyers informés	Foyers rencontrés	Nb de villages	Nb de bourgs
534	52 (covid)	53	3

Actions nouveaux arrivants : Envoi à tous les nouveaux arrivants sur le territoire des informations sur la gestion des déchets adaptés à leur secteur.

294 nouveaux arrivants informés par courrier en 2021

Publications :

Journal Déchets paru en mai 2021 avec 12 pages sur les déchets distribué à 14 000 adresses environ.

Spectacles :

Pas de spectacle en 2021

Structures touristiques :

304 courriers de sensibilisation à la bonne gestion des déchets envoyés au printemps qui ont généré des RDV « état des lieux dans 11 campings, 9 restaurants, 3 gîtes.

Monde associatif :

Information sur le tri transmise à plus de 600 associations du territoire.

Communication spécifique liée à la Simplification du tri :

14000 courriers envoyés à chaque foyer

249 affiches distribuées et 238 consignes de tri affichées dans des locaux poubelles

37988 sacs à pains distribués aux boulangeries

2200 sets de table remis aux restaurants

15000 magnets/yupotako distribués dans les communes

13 établissements de santé visités pour remise à jour de la signalétique tri

110 personnes formées à l'ECT : secrétaires de mairies, agents d'accueil, gardiens de déchetteries, agents ressourcerie, office de tourisme, MSAP, ...

349 élus formés

Jeu concours : Les sapins et coquillages se recyclent aussi

Fin 2021, a été lancé un nouveau jeu concours (remplaçant celui des bouteilles plastiques qui n'était plus techniquement réalisable) qui avait pour but de sensibiliser les consommateurs de sapins de Noel et de coquilles d'huitres au fait qu'une fois consommé, ces produits pouvaient avoir une utilité :

- Créer du broyat pour les sapins,
- Broyer les coquilles d'huitres pour les poules.

Les habitants étaient appelés à ramener en déchetterie les déchets ciblés par le concours. En échange un bon de participation était remis par le gardien de déchetterie au participant qui plaçait ensuite son bon dans une urne.

182 personnes ont participé au jeu concours du 20 décembre au 20 janvier.

5 gagnants ont été tirés au sort et ce sont vu remettre chacun 300€ en bons d'achat dans les commerces adhérents à Cité commerce lors d'une cérémonie en janvier 2021 dans les locaux du service déchets.

Une remise des prix a eu lieu le vendredi 11 février à 18h en présence du Président d'Ambert Livradois Forez Daniel Forestier, du Vice Président en charge des déchets Marc MENAGER, et des membres de l'exécutif d'Ambert Livradois Forez :

- Didier VIALATTE et Claire COMMEAUX : chacun deux bons d'achat d'une valeur de 150 € dans des commerces locaux ;
- Malone BOURG : des entrées pour la piscine d'Ambert ;
- Jonathan COBOLET, deux forfaits de ski d'une journée pour le domaine nordique Ambert – Crêtes du Forez ;
- Monique BEAULATON : deux places de spectacle ;

PREVENTION DES DECHETS ORGANIQUES

Compostage Individuel de jardins :

En 2020 le mode distribution des composteurs a changé : désormais nous donnons les composteurs aux usagers qui suivent une formation d'une heure « Opération j'adopte un composteur ». Les personnes ne souhaitant pas suivre la formation ou souhaitant un deuxième composteur peuvent les acheter.

Un achat groupé de composteurs est organisé par le VALTOM. Le service déchets d'Ambert Livradois Forez prend en charge la communication auprès des mairies et usagers, via la presse, les déchèteries, les stands et les formations.

En 2021 : 50 formations ont été réalisées sur le site Anna Rodier ou délocalisées dans d'autres communes (Arlanc, marché de Cunlhat, ...). Au total 427 foyers ont reçu l'information sur le compostage.

Pour l'année 2021, 427 composteurs ont été « adoptés » et 36 achetés soit un total de 457 composteurs distribués.

Depuis 1997, ce sont 4363 composteurs qui équipent environ 25 % des foyers du territoire (13170 résidences principales et 4210 résidences secondaires environ).

Nous estimons que le taux d'équipement en composteurs individuel permet de détourner chaque année environ 500 tonnes de déchets organiques des ordures ménagères.

Compostage en pied d'immeuble :

Cela concerne : des logements OPHIS, les logements de gendarmerie, des résidences privées, des immeubles de logements communaux ou intercommunaux, ...

3 sites ont été installé en 2021 :

NOM DU SITE
SAINT BONNET LE BOURG - Logements communaux
BEURIERES - Logements communaux

La Gendarmerie d'Olliergues a été rattachée à un composteur quartier existant (elle ne possède pas de composteur propre à elle).

16 sites au total sont actifs au 31/12/21.

L'évitement TOTAL est estimé à 7.3 tonnes par an.

Compostage de quartier :

11 nouvelles installations de composteurs en 2021, avec des référents sur chaque site pour assurer un bon fonctionnement :

AMBERT - La Calandre
CHAMPETIERES - Bourg
CHAUMONT LE BOURG - Bourg
CONDAT LÈS MONTBOISSIER - Bourg
FAYET RONAYE - Ronaye
LA CHAPELLE AGNON - Place Remuzon
LA CHAPELLE AGNON - Salle des fêtes
MARSAC EN LIVRADOIS - Chadernolles
OLLIERGUES - Bourg
SAINT ALYRE D'ARLANC - Bourg
SAINT CLÉMENT DE VALORGUE - BOURG

Ces composteurs ont permis de détourner 14 tonnes de déchets organiques des ordures ménagères. Au total, 41 composteurs de quartier sont actifs à fin 2021 permettant de détourner 30.5 tonnes. **L'objectif est d'équiper chaque bourg d'au moins un site de compostage.**

Compostage en établissements :

- **Etablissements touristiques** : 4 installés en 2021

NOM DU SITE
SAINT ALYRE D'ARLANC - Gîte La Grande Maison
OLLIERGUES - Camping Les Chelles (clients)
OLLIERGUES - Camping Les Chelles (cuisine)
AMBERT - Camping La Vallée Verte

21 sites actifs au 31/12/21.
L'évitement TOTAL est estimé à 7.4 tonnes par an.

- **Etablissements médicaux sociaux** (EPHAD, ESAT, ...) : 3 installés en 2021

NOM DU SITE
AMBERT - La Calandre # L'Élégante
CHAMPETIERES - Bourg # Foyer de vie - ALCIH
AMBERT – La Calandre # IME

10 sites actifs au 31/12/21.
L'évitement TOTAL est estimé à 42.8 tonnes par an.

- **En établissements scolaires** : 1 installé en 2021

NOM DU SITE
MARAT - ALSH Maison de l'enfance

30 sites au total sont actifs au 31/12/21.
 L'évitement TOTAL est estimé à 11.8 tonnes par an.

- **Restaurants commerciaux et petits commerces** : 5 installés en 2021

NOM DU SITE
VERTOLAYE - CASINO
SAINT PIERRE LA BOURLHONNE - Auberge du col du Béal
AUZELLES - Restaurant L'HENRIETTE
LE BRUGERON - Proxi
SAINT ANTHEME - L'Encas

20 sites au total sont actifs au 31/12/21.
 L'évitement TOTAL est estimé à 5 tonnes par an.

Suivis des sites de compostages du territoire :

Le service biodéchet s'est doté du logiciel LOGIPROX qui est une plateforme online de gestion des sites de compostage de proximité. La plateforme permet une gestion facile des informations en temps réel.

Lorsqu'un nouveau composteur, un ou plusieurs référents de site sont formés.

Tous les sites de compostage font l'objet d'un suivi régulier par les agents du service biodéchets afin de contrôler la qualité du compostage (nature des déchets, technique de compostage, humidité, ...). Ces suivis sont accompagnés, quand c'est nécessaire, d'une nouvelle information du public « apporteur de biodéchets » et des référents de site (personnes responsables sur site du compostage).

Le suivi de ces composteurs nécessite l'approvisionnement en matière sèche (broyat de branches).

Au total, 138 sites sont suivis fin 2021.

Toutes ces installations de composteurs (individuels, partagés, établissement, ...) permettent, fin 2021, de détourner environ 600 tonnes de biodéchets des ordures ménagères !

Une partie de la baisse du tonnage collecte des ordures ménagères observé ces dernières années s'explique donc par le déploiement du compostage pour tous.



Fabrication de composteurs

En 2020, dans le but de maîtriser nos dépenses, nous avons comparé le coût de fabrication de composteurs et le coût d'achat des kits tout prêt. Il en est ressorti que pour 60 composteurs 2 cellules avec réserve à broyat et 60 composteurs 1 000L, le fait de fabriquer nous-même les composteurs permet une économie de 23 752 € pour la collectivité. Tout le matériel a été acheté en 2020 afin de commencer la fabrication.

9 composteurs fabriqués en 2021.

Lombricomposteurs

Le service déchets propose aux écoles du territoire une mise à disposition d'un lombricomposteur à vocation pédagogique. Ces prêts ont pour vocation de sensibiliser les élèves à différentes pratiques et méthodes de compostage. De plus grâce à ce processus de décomposition de la matière organique il est possible pour les enseignants de réaliser différents cours en liens (nature et vie des vers, nature des sols, processus de bioturbation avec présence de faune et microfaune dans le sol ...)

En 2021 : Nous avons mis en place notre site de lombricompostage à Anna Rodier afin de pouvoir pratiquer ce mode de valorisation.

Cimetières :

La communauté de commune Ambert Livradois Forez accompagne les communes pour la mise en place du tri des déchets végétaux dans leurs cimetières afin de faire diminuer la quantité de déchets présentes dans les OMR.

Beaucoup de ces déchets sont d'origine végétale (fleurs, bouquets ...) et minérale (mottes de terres).

Cette action comprend la réalisation d'un diagnostic et la fourniture de contenants pour le tri des déchets végétaux (type composteur ou espace dédié) avant transfert de la matière pour sa valorisation par compostage sur site.

En 2021, 11 cimetières supplémentaires ont été équipés :

NOM DU SITE
BAFFIE - Cimetière
LE MONESTIER - Cimetière
SAINT ALYRE D'ARLANC - Cimetière
BROUSSE - Cimetière
SAINT BONNET LE BOURG - Cimetière
CHAMPETIERES - cimetière
CONDAT LÈS MONTBOISSIER - Cimetière
SAINT CLÉMENT DE VALORGUE - Cimetière
BEURIERES - nouveau cimetière
SAINT FERRÉOL DES CÔTES - Cimetière

Au 31/12/21, 27 communes ont un site actif sur leur cimetière.

Gourmet bag :

Le VALTOM a lancé l'opération Gourmet bag lors de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire en octobre 2017. Depuis l'opération est poursuivie et prend même de l'ampleur.

Le but de cette opération est d'inciter les restaurants à proposer aux clients de pouvoir emmener leurs restes de repas chez eux dans des contenant en carton alimentaire et compostables.

Pour certains restaurants un réapprovisionnement est fait en cours d'année.

Voici la liste des restaurants équipés et suivis :

NOM DU SITE
Hôtel de La Gare à Ambert
Bar des Négociants à Ambert (fermeture 2020)
Hôtel Restaurant Les Copains à Ambert
Hôtel Restaurant Le Renaissance à Arlanc
Restaurant Le Ruisseau, Beurières
Le Prieuré à Chaumont le Bourg
L'Etape Gourmande à Cunlhat
Auberge du Ripailleur, Dore L'Eglise
Chez Marthe, Condat-lès-Montboissier
Le Relais de la Fontaine à Echandelys
Auberge du Creux de l'Oulette, La Chaulme
Hôtel/restaurant La Vie en Rose (Gaudon), Le Brugeron
Auberge du Col du Béal, Saint-Pierre-la-Bourlhonne
Village Vacances Là Ô, Le Brugeron (fermé en juillet)
Auberge de La Belette à Le Monestier
Restaurant Le Gaspard des Montagnes à Saint Alyre d'Arlanc
Bar & Restaurant Le Savine à Saint Amant Roche Savine
Hôtel Le Voyageur, Saint-Anthème (fermé en 2021)
Hôtel Restaurant de La Dore à Vertolaye
Restaurant Le Gaz Trop à Cunlhat (fermeture automne 2020)
Hôtel Restaurant La Clairière à Chambon sur Dolore

Cette démarche sera stoppée en 2022, car les établissements ont, par la loi, désormais l'obligation de répondre aux demandes des clients quant à la possibilité de pouvoir ramener leur reste de repas à domicile. Le stock de gourmets bags sera écoulé et cette opération close.

Lutte contre le Gaspillage Alimentaire : LGA

Etablissements :

2021 a été une année de transition qui a permis d'établir un nouveau projet plus ambitieux intitulé « A TABLE ». Ce projet global d'accompagnement de la restauration collective sera engagé auprès des établissements scolaires en 2022 et consistera à lutter contre le gaspillage alimentaire, mieux gérer les déchets issus de la restauration et améliorer l'approvisionnement de la restauration collective conformément à la loi EGALIM (produits locaux, ...).

Nombre d'établissement concernés sur le territoire par la restauration collective : 70

Nombre de repas concernés : 1 million par an

Budget du programme :

DEPENSES ESTIMATIVES		
Postes de dépenses	Montants HT	Montants TTC
Amélioration des pratiques	87 800,00 €	105 360,00 €
Développer et diversifier la production agricole locale	16 500,00 €	19 800,00 €
Sensibiliser les convives	28 000,00 €	33 600,00 €
Communiquer	10 012,00 €	12 014,40 €
Coordonner	25 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL DEPENSES	167 312,00 €	200 774,40 €

RECETTES		
<i>AP « Investissements structurants dans les PAT en région Auvergne-Rhône-Alpes »</i>	70 000 €	41,84%
<i>ARS pour les volets :</i> <i>- sensibilisation</i> <i>- communication</i>	12 421 €	7,42%
<i>LEADER</i>	51 428,60 €	24,32%
TOTAL RECETTES HT	133 849,60 €	80,00%

RECAPITULATIF FINANCIER		
DEPENSES TTC	200774,4	Budget Annexe Déchets 2022/2023
RECETTES (subvention)	133849,6	
Reste à charge ALF	66924,8	50 % prise en charge BA Déchets 50% reversé par pôle AFE au service Déchets arrondi à 33 500 €

Grand public :

Pour les particuliers, un atelier zéro gaspi zéro déchets a eu lieu sur 2 journées à l'Intermarché d'Ambert en février 2020. L'objectif était d'interpeller le public en lui proposant des solutions simples et efficaces à mettre en place à la maison. Le public découvre ainsi une cuisine 100% récup avec des dizaines de solutions anti-gaspi et anti-déchets.

Présentation des actions biodéchets / Visites / Formations :

LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION :

DOCUMENTS	RÉALISATION
Guide du compostage et jardinage au naturel	VALTOM
Des « Trésors dans mon jardin »	VALTOM / FREDON
Guide pour les collectivités « Trésors dans ma commune »	VALTOM / FREDON
Guide « Prévention et Gestion de Proximité des Biodéchets »	RCC AURA
Fiches techniques RCC national	RCC National
Plaquettes thématiques ADEME	ADEME
VALMAG	VALTOM
Journal Déchets ALF	ALF
Campagne « Stop aux brûlage »	VALTOM
Flyers d'informations « Tous au compost », compostage partagé ...	ALF

LISTE DES AUTRES MOYEN DE COMMUNICATION :

DOCUMENTS	RÉALISATION
Vidéo M TON MARCHÉ	Région AuRA
Publications Facebook (compostage, déchets verts)	ALF
Participation Défi Citoyen : post sur le paillage	ALF
Panneaux Gestion des déchets (structures touristique)	ALF

LISTE DES SITES DE DÉMONSTRATION MIS EN PLACE :

SITES	TECHNIQUES	SUITE / USAGE	DATE
Jasserie du Coq Noir à Saint Anthème	- compostage - paillage - haie sèche	Animation CIJ (2022) Animation JN	2021
Jardin Partagé sous le midi à Ambert	- compostage DV - haie sèche	Animation P. Feltz (1 en 2021)	2021
Jardin des écoliers à Saillant	- compostage partagé - paillage - tressage	Animation CIJ (2022) Animation P. Feltz (1 en 2021)	2021
Jardin des écoliers Viverols	- compostage - paillage - tressage / treillage	Animation CIJ (1 en 2021)	2020
Jardin pour la Terre à Arlanc	- compostage - paillage - mulching - taille douce - haie sèche et broyage - croissance lente	Animation CIJ (4 en 2021) Animation JN (reportée 2022) Fête de l'Arbre (patrimoine) Cellule Biodéchet (2021)	2020

3 sites installés en 2021.

8 animations réalisées sur ces sites.

LISTE DES ANIMATIONS PROPOSÉES EN 2021 :

ACTION	ACTIVITÉS / ANIMATION	PARTICIPANTS
TOUS AU COMPOST	COVID : Affichage des tonnages détournés sur les composteurs partagés.	n.d
CAFÉ COMPOST	12 sessions « J'adopte un composteur » délocalisées (st pierre, viverols et st bonnet le bourg)	53
	1 session « J'adopte un composteur » sur site	5
	1 Animation scolaire COMPOST & JARDIN (églisolles)	/
SEDD	1 Animation Jardinage au Naturel par P. Feltz	10
	4 jours ESCAPE GAME COMPOST (école, ALSH, tout public)	129
SERD	3 diplômés « Maître Composteur » pour l'équipe ALF	3
TOTAL =		200

LISTE DES MANIFESTATIONS EN 2021 :

COMMIUNES	ACTIVITÉS / ANIMATION	DATE	PARTICIPANTS
AMBERT	Côté Jardin – relais par les jeunes conseillers + CIJ	22 et 23 / 05	n.d
ARLANC	Fêtes des Plantes – communication CIJ uniquement	24 / 04	n.d
LE MONESTIER	Fête des Plantes - CIJ	15 / 05	/

ACCUEL DE GROUPES EXTERIEURS POUR VISITE DE NOTRE POLITIQUE BIODECHETS EN 2021 :

GROUPES / STRUCTURES	THÉMATIQUES	PARTICIPANTS
Formation MC de P.Feltz	Centre Hospitalier d'Ambert	9
Patrick Lotteau – CC Vallée Haute Savoie	Centre Hospitalier d'Ambert	1
Cellule Biodéchets VALTOM	Actions transversale (CH, JPLT, Marsac, Poyet)	12
Loire Forez Est	Plateforme du Poyet	3
CH Mont Dore et SICTOM Combrailles	Centre Hospitalier d'Ambert	3
INSERFAC & CC TDM	Fabrication composteur	2
Synd. PONTAUMUR PONTGIBAUD	Fabrication composteur	1

LISTE
DES
ANIMA

TIONS PROPOSÉES AUX SCOLAIRES :

STRUCTURES	ACTIVITÉS / ANIMATION	SESSIONS	PARTICIPANTS
ALSH de MARAT	Réaménagement du site de compost et jardinage	2	8
École Eglisolles	COMPOST & JARDIN	3	20
École Saillant	COMPOSTAGE PARTAGÉ & JARDIN avec Colline GUERID	5	10
École de Vertolaye	COMPOSTAGE & JARDIN en lien PNR	3	17
École de Marat	Présentation Compostage partagé	2	53
ALSH Eglisolles	Réaménagement du site de compostage	2	15

LISTE DES ANIMATIONS PROPOSÉES VIA DES PRESTATAIRES :

COMMIUNES	ACTIVITÉS / ANIMATION	DATE	PARTICIPANTS
AMBERT	Gestion des déchets verts aux jardins partagés sous le midi	29/05	10
CHAMPETIERES	Gestion des déchets et compostage – Foyer de vie	18/06	60

LISTE DES FORMATIONS RÉFÉRENTS DE SITE EN 2021 :

PRESTATAIRE	INTITULÉS	DATE	PARTICIPANTS
FELTZ	Référents de site petit prod module 1	03/06	14
FELTZ	Référents de site petit prod module 1	04/06	13
FELTZ	Référents de site petit prod module 1	09/06	9
FELTZ	Référents de site petit prod module 1	03/11	11
FELTZ	Référents de site petit prod module 2	09/06	9
FELTZ	Référents de site petit prod module 2	03/11	10
FELTZ	Référents de site gros producteur	REPORTÉE	/
TOTAL =			66

Broyage des branches et gestion des déchets verts :

ALF dispose de 3 broyeurs de branches.



Broyage des branches en déchetteries :

Afin de limiter les coûts de transports des végétaux, sur les 4 sites de déchetteries les plus éloignées d'Ambert (Viverols, Saint Anthème, Cunlhat et Saint Germain l'Herm), depuis 2017, les branches des usagers sont mises de côté sur une plateforme afin d'être broyées sur site.

En 2021, la séparation des branches a été mise en place à Arlanc et Ambert. Les branches sont séparées dans des bennes puis rapatriées à part sur la plateforme de compostage à Ambert afin d'être broyées et utilisées ensuite comme broyat (matière sèche) pour le compostage.

Le broyat sert ensuite :

- mise à disposition des usagers,
- approvisionnement des composteurs collectifs du territoire (besoin en matière sèche),
- approvisionnement des vergers communaux, jardins familiaux, ...

Quantité de broyat produit par déchèterie :

Tonnages de branches broyées (= broyat produit)							
	Cunlhat	St Germain	Viverols	St Anthème	Ambert	Arlanc	TOTAL
2021	19	10	26	37	248		340

A cela il faut également rajouter le broyat réalisé par d'autres structures : services routiers, entretien des rivières, ...

Broyat de branches :

Afin de satisfaire les besoins grandissants en broyat pour le fonctionnement de tous les composteurs publics/collectifs, un partenariat a été mis en place avec les Divisions Routières du département et les services communaux qui broient des branches afin de récupérer le broyat.

Mutualisation/prêt des broyeurs pour les communes :

DETAILS DES RESERVATIONS POUR LES 3 BROYEURS :

Années	Broyeur FOURNOLS 20		Broyeur EGLISOLLES 21		BROYEUR AMBERT 22		TOTAL	
	Réservations	Jours	Réservations	Jours	Réservations	Jours	Réservations	Jours
2018	7	42	5	15	2	32	14	89
2019	23	76	23	84	18	69	64	229
2020	10	40	16	85	32	69	58	194
2021	9	31	16	59	22	54	47	144
TOTAL	49	189	60	243	74	224	183	599

Les broyeurs sont principalement utilisés de février à mai et sur la fin d'année lorsque les périodes de travaux d'élagage et d'abattage sont nombreux.

Un système d'emprunt/location, via une plateforme internet de réservation, moyennant 5€/jour est mis en place pour les communes et établissements partenaires (gestion biodéchets).



Plateformes communales de gestion des déchets verts :

Le but est d'accompagner les communes pour une meilleure gestion de leurs déchets verts en réaménageant des aires de stockage souvent dite « ancienne décharge » qui accueillent encore des déchets verts pour le brûlage ou un stockage non règlementaire.

Plusieurs types de déchets peuvent être déposés : tontes, déchets de désherbage, feuilles mortes, broyage de branches et déchets de cimetière.

LISTE DES PLATEFORMES DE COMMUNALE INSTALLÉES / ACCOMPAGNÉES PAR ALF :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	OUVERTE OU NON	HAB. DESSERVIS
CHAMPETIÈRES - Gestion des déchets verts - Foyer de vie	02/04/2014	NON	0
DOMAIZE – Haie sèche communale	09/04/2021	OUI	387
GRANDRIF - Site des Barriers	30/09/2020	OUI	185
JOB - Gestion des déchets verts	02/09/2020	OUI (clé)	1043
MARAT - plateforme des services techniques	02/09/2021	NON	0
FAYET RONAYE – broyage à domicile	01/01/2021	OUI	105
TOTAL HABITANTS POTENTIELLEMENT DESSERVIS =			1 720

Mise en place de jardins témoins :

Mise en place d'un jardin zéro déchets au Jardin pour la Terre à Arlanc jardin qui permet de :

- proposer différentes techniques de valorisation des déchets de jardin, d'espaces verts
- promouvoir les activités du jardin pour la Terre
- proposer un site de découverte du compostage domestique

Pour 2022, il est prévu de continuer à proposer des animations sur le Jardin pour la Terre aux habitants du territoire.

Matériel 0 phyto :

En 2018, ALF a acheté 18 outils ou porte outils pour un montant de 184 000 € (financés à 80% par le TEPCV). Ces outils sont mis à disposition des communes, via une plateforme internet de réservation, moyennant une location de 5€ la journée :

- 3 tondeuses mulching autoportées
- 5 rabots de piste
- 10 porte-outils

Tout au long de l'année, le sujet des pratiques de jardinage au naturel sans produits phytosanitaires a été abordé sur les différents stands tenus sur les marchés, les déchetteries du territoire et les manifestations du territoire.

DETAILS DES RESERVATIONS POUR LES MATÉRIELS DE DÉSHÉBAGE :

	Nombre de réservation	Nombre de jours d'utilisation
2018	34	72
2019	27	90
2020	41	117
2021	34	106
TOTAL	136	385

La grande majorité des réservations le sont par les communes stockeuses du matériel.

Bilan financier 2020 pour information	Dépenses		Recettes	Ecart à la charge du service MATMUT
	Entretien / réparation	Pièces de rechange		
Broyeurs	3 835,73 €		870 €	2 965,73 €
Matériel 0 phyto	871,38 €	1 724,00 €	140 €	2 455,38 €

Le matériel est principalement utilisé de mai à août (période de pousse de l'herbe).

RE-EMPLOI

RESSOURCERIE - Association RECUP DORE SOLIDAIRE :

Cette structure, pour laquelle le SIVOM d'Ambert a été l'initiateur dans le cadre du Programme de Prévention a pour objectif de détourner les objets, initialement prévus pour être jetés, afin de leur redonner une seconde vie (réparation, transformation, ...) et de les revendre.

Chaque déchetterie est équipée d'un caisson 30 m³, dans lequel les gardiens stockent les objets apportés par les usagers et qui peuvent avoir une deuxième vie.

L'association a aussi développé l'activité « débarras de maison ». Les usagers peuvent aussi directement aller déposer à la ressourcerie les objets qu'ils veulent donner.

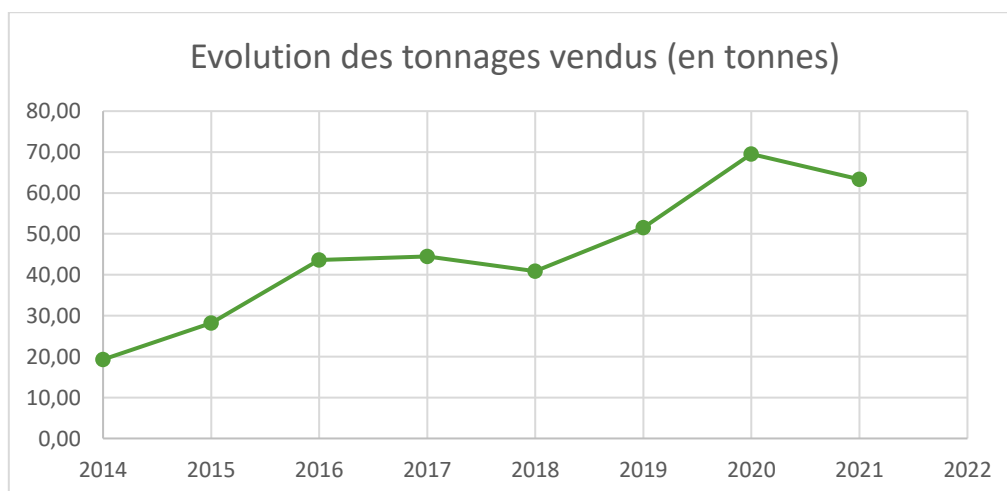
Voici le détail des différents modes de collecte de la ressourcerie :

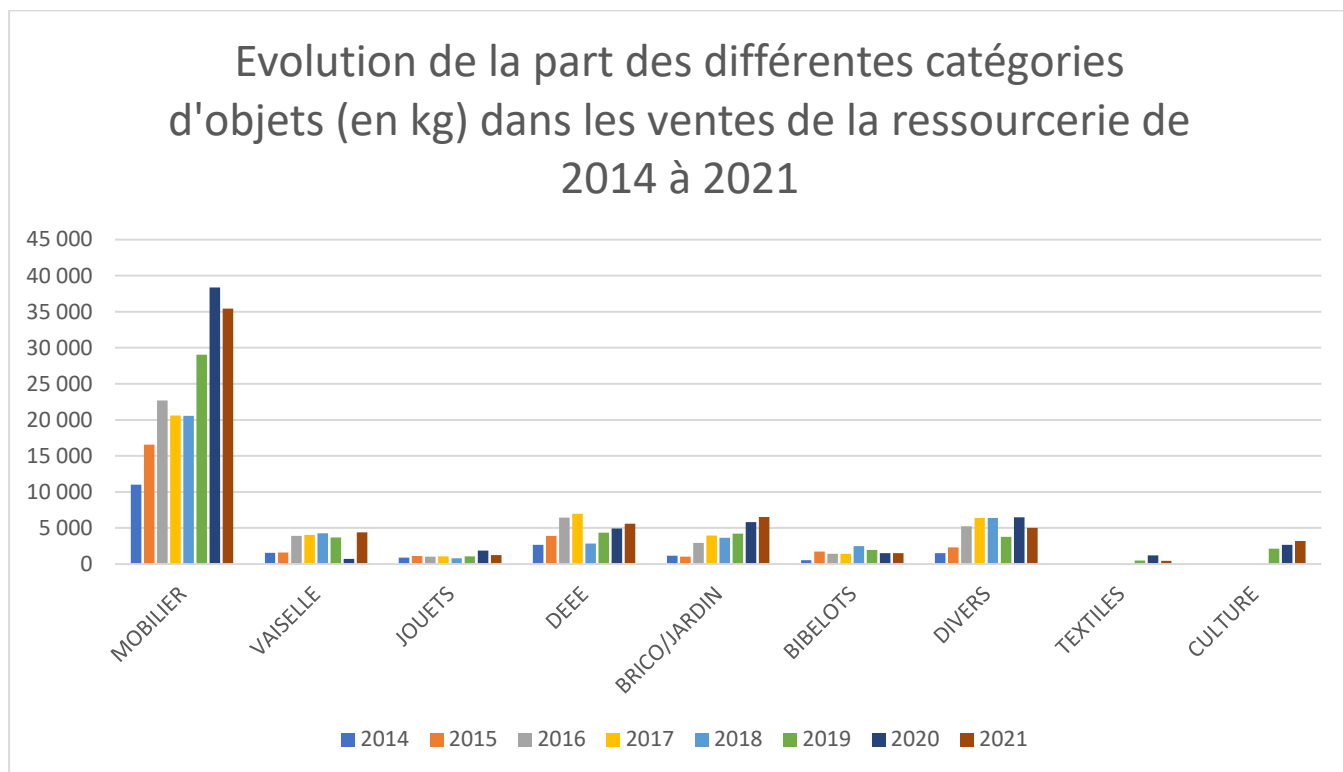
Répartition des apports en %	
Apports direct Ressourcerie	25
Enlèvement sur RDV (petits enlèvements ciblés)	15
Caissons déchetteries	25
Débarras de maison	35

Ambert Livradois Forez participe au financement de l'activité sociale « insertion » de la ressourcerie à hauteur de 10 000 euros en 2021 par le biais d'une subvention.

Une aide financière complémentaire est apportée par le service Déchets au travers d'un soutien à la tonne détournée et revendue (140 euros la tonne).

Bilan et évolution des tonnages détournés :





Le mobilier tient toujours la première place dans les ventes de la ressourcerie. Cela s'explique facilement par le fait que c'est cette catégorie d'objets qui est la plus lourde.

COLLECTE DES VELOS par l'association Les Lococotiers

Cette association basée 38 rue de Goye à Ambert organise tous les mercredis après-midi des ateliers de réparations vélos à prix libre.

Le service Déchets accompagne le développement de son activité en :

- Mettant à disposition de l'association les pièces et vélos mis de côté en déchetteries
- La soutenant dans sa communication,
- Par le biais d'animations rémunérées.

Un des membres de l'association participe aux réunions 3R menées par la collectivité.

Les batteries d'ordinateur portable recueillies en déchetterie sont aussi mises à disposition de l'association en vue d'un reconditionnement en batteries de futurs vélos électriques.

REPAIR CAFE

Un Repair Café a été lancé en mai 2019 à l'initiative d'un habitant de la commune de Saint Ferréol des Côtes. Le concept est simple : les personnes qui possèdent un appareil de petit électroménager qui ne fonctionne plus ou des vêtements à réparer sont invitées à venir au Repair Café.

Suite à la crise sanitaire et à la demande croissante des gens du territoire le Repair Café a changé ses horaires et est désormais les mardis après-midi 2 fois par mois de 14h à 17h à la ressourcerie de Saint Amant Roche Savine.

Le service Déchets accompagne le développement de l'activité du REPAIR CAFE en :

- Le soutenant dans sa communication,
- Par le biais d'animations rémunérées (par exemple pour la SERD 2021).

BOITES A LIVRES :

En 2021, 2 boîtes à livres ont été installées par le service déchet à la demande et avec les habitants, sur la commune de La Chapelle Agnon au niveau des toilettes publiques, et sur la commune de Job à côté du lavoir sur la place de la mairie. Des petits meubles ont été récupérés en déchetterie et transformés pour leur utilisation en tant que boîte à livres.



Au total, sur le territoire, environ 27 boîtes à livres existent sur le territoire au 1/1/22. Ces boites existent grâce à la mobilisation de différentes entités (ALF, Lions Club, riverains, associations, mairies ...).

Le réseau des médiathèques d'ALF encourage le don de livres et a mis en place une action de troc des magazines.

Liste des boîtes à livres du territoire :

- Saillant – 1 – (cabine téléphonique devant la mairie)
- Viverols – 2 – (cabine téléphonique devant la Poste et cabane sur la place)
- Déchèterie de St Germain – 1
- Déchèterie de Vertolaye – 1
- Ambert – 1 – (Le local)
- Ambert – 2 – (devant la mairie annexe et devant la gare (Lions Club))
- Arlanc – 1 – (devant l'office de tourisme (Lions Club))
- Marat – 1 – à côté de l'école
- Déchetterie d'Ambert – 1
- Déchetterie d'Arlanc – 1
- Olliegues – 1 – sous l'espace Gouttefangeas
- Saint-Anthème – 2 – à côté de l'office de tourisme et sur la façade du snack de Prabouré
- La Chaulme – 1
- Saint Clément de Vallorgue – 1
- Saint Romain – 1
- Saint Bonnet le Chastel – 1 – devant la mairie
- Valcivières – 1 – entre l'Eglise et l'Auberge
- La Forie – 1 – en face de l'Auberge
- **Job – 1 – sur la place de l'église**
- **La chapelle Agnon – 1 – au niveau des toilettes publiques**

Les boîtes à livre du territoire sont référencées sur le site internet : <https://www.boite-a-lire.com/>

« Donneries gratuite » :

Cette année 4 donneries ont été organisées en période estivale sur les marchés du territoire : 2 fois à Ambert, 1 fois sur le marché d'Arlanc et une autre fois sur le marché de Cunlhat.

Récupérés en déchetterie et dans les rebus de la ressourcerie, les objets proposés étaient surtout de la vaisselle, mais aussi des jeux pour enfants, bibelots et petit mobilier. Cela a permis de détourner 770kg de la benne. A chaque marché, environ 50% de ce qui était proposé trouvait preneur.





Il était proposé en même temps un jeu concours sur les nouvelles consignes de tri qui permettait de gagner divers lots, comme un mug, une gourde, ou encore un set de voyage en tissus fabriqué localement par l'Atelier d'Eucée.

Ces actions demandent beaucoup de temps et de manipulations pour un détournement de déchets assez faible en quantités, mais représentent une véritable opportunité quant à la sensibilisation sur la production de déchets et son évitement.

Caissons matériauthèque :

Les 2 dernières déchetteries ont été équipées fin 2021 : Arlanc et Marat.

Cette matériauthèque vient en complément du réemploi que permet déjà la Ressourcerie (mobilier, sanitaires, volets...) sans entrer en concurrence. Un projet associatif, porté par l'association Les chutes de la Dore, est en cours de création, pour monter une véritable ressourcerie de matériaux sur le territoire.

31 journées de permanences et d'animation en déchetterie ont été tenues sur l'année 2021.

166 déposes et 127 récupérations de matériaux dans les bennes matériauthèques ont été comptabilisés. Soit plus de 300 passages au total.

La période estivale (juillet / aout) est celle où il y a eu le plus de passages. C'est dû à la présence d'habitants dans les maisons secondaires, mais aussi la multiplication des ventes et des vides maisons effet post covid.

Nous avons recueilli des retours très positifs de la part des usagers sur cette initiative de mise en place de bennes matériauthèque. A l'heure où le prix des matériaux explose, les personnes étaient très heureuses de pouvoir trouver des matériaux de bonne qualité et gratuit !

ECO EXEMPLARITE

Eco exemplarité de la collectivité :

- Produits d'entretien :

Un diagnostic des produits d'entretien utilisés au sein des services ALF a été finalisé pour changer et passer à des produits éco-labellisés et/ou issus de circuits courts. Les crèches utilisent déjà ce type de produits à 90% depuis 2018.

Le service Bâtiments en charge de l'achat de ces produits pour une grande partie des locaux et services poursuit la substitution de produits vers des produits plus « écologiques » : papier toilette recyclé, ...

Des changements de pratique « plus profond » sont envisageables, en particulier pour les produits liquides qui pourraient être substitués par du savon noir produit localement.

- Tri et compostage des services ALF :

Les différents sites d'ALF sont progressivement équipés pour permettre de trier et de valoriser un maximum de flux (compostage, toners, papiers et emballages, stylos, ...).

Début 2021, l'équipement systématique de chaque bureau/local (153 emplacements de poubelles) avec des poubelles adaptées a été mis en place :

- 79 poubelles jaunes remises car manquante
- 30 poubelles noires remises car manquantes
- 18 boîtes à stylos installées
- 1 boîte à piles installée

Ecologie Industrielle et Territoriale :

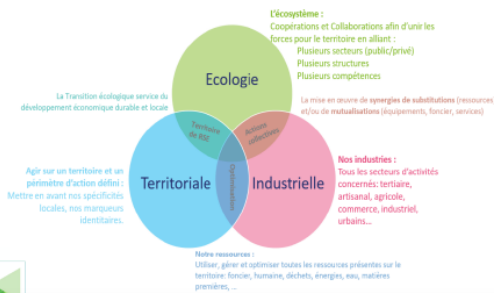
Restitution de l'étude en décembre 2020 puis présentation au monde économique en mars 2022.

L'EIT : quésaco ?



L'écologie industrielle et territoriale (EIT)

C'est **une stratégie de développement économique** se basant sur les principes de la **cohésion et de la coopération** (public/privé) à une **échelle locale** par la mise en commun volontaire de **ressources** en vue de les **économiser ou d'en améliorer la productivité** (mutualisation de services, d'équipements et de compétence – substitution de matières, d'Énergie ou de fluide) .



DESCRIPTIF DU PROJET

Initier une démarche de transition écologique via l'EIT : optimiser la gestion des ressources locales (humaines, matériels, énergétiques, matières, eau, foncière...) en favorisant la coopération entre les divers acteurs du territoire.

La démarche est expérimentale et innovante : son objectif est de créer des actions de collaboration entre le secteur public et privée, en optimisant la gestion des ressources locales. Nous sommes sur une zone de montagne et rural.

ENJEUX

Enjeu principal : Insuffler une dynamique territoriale nouvelle sur le secteur. **Renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire.**

Enjeux du projet :

- Revitaliser les zones d'activités du territoire,
- Développer l'attractivité des communes (offre de services ...),
- Créer, maintenir et développer des activités économiques et l'emploi,
- Réduire les inégalités territoriales,
- Réduire les impacts environnementaux néfastes.
- Favoriser le cadre de vie.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

1. Initier une démarche opérationnelle en mettant en œuvre 2 à 3 actions concrètes sur le territoire d'expérimentation,
2. Le projet doit servir le développement local,
3. Le projet doit être visible et servir d'exemple auprès d'autres territoires, notamment d'AURA où ce type de démarche est encore peu développé.



ECO CONSOMMATION

Couches lavables :

8 réunions proposées et programmées

1 réunion tenue + 2 RDV individuels

7 familles intéressées

6 kits prêtés

Le prêt de kit de couches lavables permet à beaucoup de parent de passer le cap de la curiosité sans aucune dépense. Les lingettes lavables sont adoptées par toutes les familles ayant emprunter un kit.

Le déploiement des cintres couches dans les lieux propices (crèches, RAM, PMI, sages-femmes, ...) n'a pas généré un attrait plus important pour les réunions d'information.

Stop pub :

En 2021 : 1300 stop pub ont été distribuées dans toutes les mairies et MSAP du territoire.

Sensibilisation des usagers lors du porte à porte de l'éco-conseillère, des stands sur les marchés et en déchetteries.

Avant le lancement de la démarche, en janvier 2017, le taux d'équipement en stop pub était de 9,46% soit 1 396 boîtes aux lettres. En mars 2019, le taux d'équipement était de 14%. En octobre 2019, il est de 15,95 % soit 263 boîtes aux lettres supplémentaires équipées. Fin 2020 le taux d'équipement était de 24 %. Ce taux a donc encore augmenté en 2021.

Au total, les 3160 boites aux lettres équipées d'un stop pub, permettent d'éviter 126 tonnes de publicités, donc de papier.

Prêt et vente de gobelets :

Depuis 2012, ALF accompagne les associations et les collectivités de son territoire en leur proposant la location de gobelets réutilisables.

8794 gobelets mis à disposition gratuitement pour 33 événements

Pour faciliter l'utilisation des gobelets réutilisables lors des grosses manifestations, le service déchets met désormais à disposition des associations et collectivités une laveuse de gobelets mobile. Cette mise à disposition se fait avec une contrepartie financière et évite d'emprunter des grandes quantités de gobelets puisque les cycles de lavage sont de 2-3 minutes pour environ 80 gobelets.

La laveuse a été louée 5 fois.

Création d'un kit vaisselle réutilisable

A compter du printemps 2022, un kit de vaisselle lavable (assiettes + couverts) sera mis à disposition, au même titre que les éco-cup. La laveuse est maintenant équipée de bacs pour pouvoir laver des assiettes et couverts.

150 à 200 couverts seront disponibles à la location pour les événements, particuliers, associations, entreprises...

Sensibilisation à l'éco consommation :

- Lancement du défi familles zéro déchet

Un groupe familles zéro déchet s'est formé à Ambert : l'objectif ? Tenter de réduire ses déchets ménagers de moitié. Pendant 6 mois (de novembre 2021 à avril 2022), et à raison d'une à deux rencontres par mois, les familles sont accompagnées et des ateliers leurs sont proposés pour les aider à améliorer leurs modes de consommations.

En parallèle, un autre groupe famille zéro déchet s'est constitué sur la commune de Cunlhat. En effet plusieurs familles étaient intéressées par le concept mais le lieu de rencontre (Ambert) était trop loin pour eux.

- Ateliers de sensibilisation / fabrication (Do It Yourself) / ...

• Semaine du Développement Durable :

- 3 séances à la médiathèque d'Ambert (éponge et papier recyclé) : 12 personnes
- Fabrication cosmétique

• Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) :

- Troc dressing : 8 personnes
- Shampoing solide : 14 personnes
- Repair Café : 8 personnes
- Boule à neige : 29 personnes
- Couture : 6 personnes
- Sapins en palette : 29 personnes



INDICATEURS FINANCIERS

Coûts globaux du service :

Le coût réel de la gestion des déchets en 2021 est de : 129 euros TTC/habitant/an (128 HT/hab/an).

Certains modes de calculs ont évolué en 2021, ce qui fait que le coût est un peu plus faible que les années précédentes, mais c'est trompeur. Le coût des déchets continue à augmenter légèrement.

La répartition des charges du service est la suivante :

	2021		2020		2019	
	Charges en k€HT	%	Charges en k€HT	%	Charges en k€HT	%
Structure	435 k€	12 %	445 k€	12 %	418 k€	12 %
Communication	18 k€	0,5 %	25 k€	0,7 %	8 k€	0,2 %
Prévention	287 k€	8 %	271 k€	7 %	183 k€	5 %
Précollecte	48 k€	1.3 %	46 k€	1.2 %	36 k€	1 %
Collecte	1 825 k€	50 %	1 915 k€	51 %	1 898 k€	53 %
Transfert/transport	270 k€	7 %	277 k€	7 %	303 k€	8 %
Traitement	778 k€	2 %	762 k€	20 %	754 k€	21 %

Et plus précisément par type de flux :

	Charges HT 2021	Charges HT 2020	Charges HT 2019
Collecte des OMR	1 048 484 €	1 069 584 €	1 165 643 €
Traitement des OMR	907 765 €	901 286 €	861 641 €
Transport/traitement des Déchèteries	323 713 €	346 960 €	347 528 €
Tri des recyclables hors verre	321 866 €	328 085 €	317 773 €
Collecte Déchèteries	422 506 €	455 291 €	412 769 €
Total structure	435 425 €	445 014 €	418 026 €
Collecte des recyclables	298 572 €	272 357 €	366 965 €
Total charges Pré-collecte	48 048 €	36 086 €	48 075 €

Modalités de financement du service :

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un budget général avec une fonction « ORDURES MENAGERES ».

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- contribution des usagers particuliers et professionnels : **TEOM**
- contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : redevance spéciale d'enlèvement des Ordures Ménagères **RSEOM**
- contribution des organismes agréés pour le **recyclage des emballages**
- contribution de la **revente des matériaux** issus des déchets triés

Contribution des usagers particuliers :

La collectivité a choisi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts.

Le taux de la taxe est uniforme sur le territoire desservi et s'élève à 13 % en 2021, inchangé par rapport à 2020 et 2019 (12.2 % en 2018).

Chiffres 2018 :

La TEOM s'applique sur 29 628 locaux imposés sur le foncier :

- 27 938 locaux des ménages (21 346 maisons et 3 482 appartements + dépendances)
- 1 690 locaux professionnels représentant seulement 6% de l'ensemble des locaux

Les locaux professionnels contribuent à hauteur de 9% seulement du montant total de la TEOM perçue.

En moyenne, un ménage du territoire paie une TEOM de 133 € (hors dépendances). Plus précisément, 137 € s'il habite en maison, 106 € s'il habite en appartement.

Voici une analyse plus fine des logements et des TEOM moyennes (chiffres 2017) :

	Nb locaux	Base de TEOM	TEOM (total)	TEOM (moy.)	TEOM (max)	TEOM (e-type)
Appartement	3 482	3 025 246	369 080 €	106 €	456 €	49 €
Locataire	2 186	1 905 291	232 446 €	106 €	400 €	42 €
Propriétaire	771	750 617	91 575 €	119 €	456 €	65 €
Vacant	525	369 338	45 059 €	86 €	257 €	42 €
Maison	21 346	24 041 003	2 933 002 €	137 €	980 €	82 €
Locataire	1 633	1 660 086	202 530 €	124 €	554 €	64 €
Propriétaire	17 417	20 727 893	2 528 803 €	145 €	980 €	83 €
Vacant	2 296	1 653 024	201 669 €	88 €	382 €	65 €
Dépendance	3 014	588 045	71 741 €	24 €	235 €	17 €
Locataire	522	85 781	10 465 €	20 €	85 €	10 €
Propriétaire	2 048	418 283	51 031 €	25 €	235 €	18 €
Vacant	410	79 559	9 706 €	24 €	191 €	19 €
inconnu	34	4 422	539 €	16 €	72 €	18 €

Voici l'évolution du taux de TEOM et du montant global des recettes de TEOM :

2013 : 10.53 %

2014 : 11.06 %

2015 : 11.62 %

2016 : 12.2 %

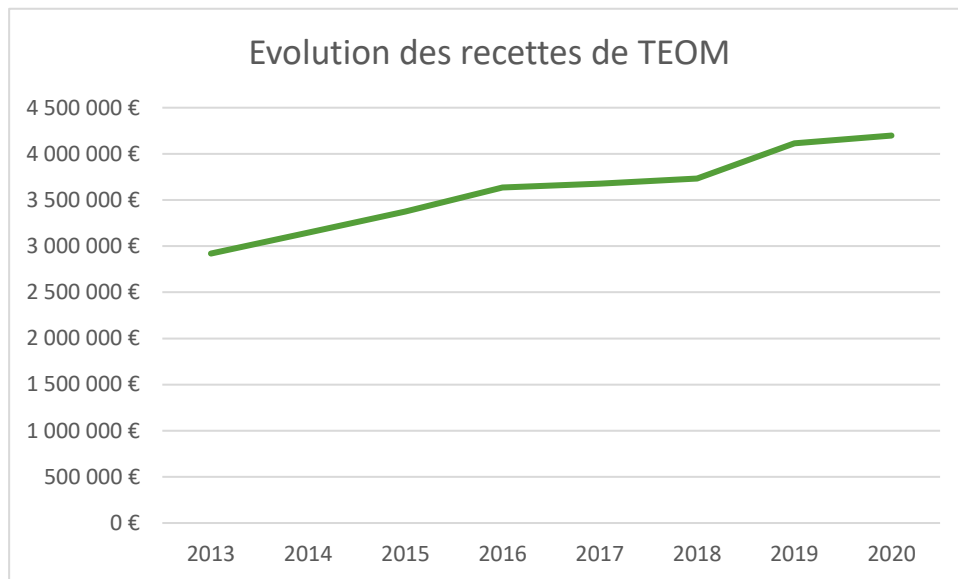
2017 : 12.2 %

2018 : 12.2 %

2019 : 13 %

2020 : 13 %

2021 : 13 %



PS : attention les bases communales évoluent aussi en permanence, ce qui fait évoluer en conséquence le montant perçu de TEOM.

De 2013 à 2016, le taux de TEOM à évolué à la hausse pour absorber la hausse des coûts de traitement et de transport des OMR liée à la mise en service le 1/1/14 de l'incinérateur.

En 2022, le taux va rester identique.

Contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : RSEOM

Cette redevance s'applique pour :

- Les entreprises catégorisées « usines » au service des impôts,
- Les établissements de service non soumis à la TEOM : maison de retraite, campings, collèges, lycées, ESAT, administrations, ...

Au total, ces producteurs de déchets produisent environ 3800 m³ de déchets ordures ménagères par an.

Le montant de la redevance demandé à ces producteurs de déchets est calculé sur le volume global théorique de bacs présentés à la collecte chaque année. C'est un prix au m³ qui s'applique. Ces producteurs de déchets ont le choix chaque année d'accepter ou de refuser le service.

Exonération de TEOM : par délibération, le conseil communautaire a acté le fait d'exonérer aucun redevable de la TEOM sur le territoire.

Autres recettes :

Le financement du service est également assuré par des conventions avec des ECO ORGANISMES agréés pour le recyclage de certains déchets :

- CITEO : 507 618 €
- OCAD3E : 22 211 €
- ECOMOBILIER et ECO DDS : 61 469 €
- REVENTE DES MATERIAUX TRIÉS :
 - * Verre : 31 884 €
 - * Emballages (bacs et sacs jaunes) : 119 187 €
 - * Déchets des déchetteries : 136 946 €

Pour certains déchets, les agréments en place avec les ECO ORGANISMES génèrent ou non des recettes.

La hausse des cours des matériaux et la hausse des tonnages collectés et triés ont permis en 2021 de percevoir des recettes à la hausse.

Bilan des recettes perçues par le service :

Recettes en euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contribution des usagers particuliers : T.E.O.M.	3 634 344 €	3 676 529 €	3 733 633 €	4 114 296 €	4 198 163 €	4 228 246 €
Aide des organismes agréés (soutien à la tonne triée)	364 694 €	398 648 €	330 783 €	427 781 €	411 649 €	591 298 €
Revente des matériaux issus du tri	106 902 €	155 736 €	214 567 €	175 687 €	137 752 €	288 017 €
Redevance spéciale RSEOM	82 653 €	102 845 €	122 045 €	141 112 €	155 345 €	169 491 €
TOTAL	4 188 593 €	4 333 758 €	4 401 028 €	4 858 876 €	4 902 909 €	5 277 052 €

La contribution totale des non-ménages (environ 12%), représentés par les professionnels et administrations, à travers la TEOM et la redevance spéciale demeure modeste. Sur un territoire rural comme le nôtre, on devrait atteindre au moins 15%, en cohérence avec la proportion généralement estimée de déchets professionnels pris en charge par le service public. **On peut donc penser que les ménages paient en partie pour le service dont bénéficient les professionnels du territoire.**

ANALYSE des ENJEUX financiers et organisationnels :

Les principaux postes de dépense pour la gestion des déchets sont :

- Les charges de personnel (collecte principalement),
- Le carburant (collecte),
- Le traitement des déchets non triés (ordures ménagères, tout venant de déchetteries).

La maîtrise de la gestion des coûts, et donc la maîtrise de la TEOM, passe par la maîtrise de ces postes de dépense.

COLLECTE : 51 % des dépenses du service

Il est à noter que l'organisation de la collecte des déchets a déjà été en partie optimisée, rationalisée depuis plusieurs années déjà, à travers :

* des équipages réduits : seulement 2 agents par camion sur la majorité des tournées ordures ménagères, seulement 1 agent par camion pour les tournées PAV de tri sélectif, ...

* les fréquences de collecte : hebdomadaire ou 1 fois tous les 15 jours.

* le mode de collecte en bacs : tous les villages/hameaux sont desservis par des bacs d'apport volontaire. Seule la majorité des bourgs est équipée de bacs individuels et donc d'une collecte en porte à porte (plus coûteuse).

Malgré ces efforts, les spécificités démographiques/géographiques liées à notre territoire font qu'aujourd'hui nos coûts de collecte sont importants, et supérieurs aux moyennes nationales en milieu rural. Nos bennes à ordures parcourent 30 km en moyenne pour collecter 1 tonne d'ordures (30% supérieur à la moyenne).

Aujourd'hui, les bennes à ordures ménagères desservent les 58 bourgs (collecte hebdomadaire) et 1600 villages/hameaux (dont 1/3 sont collectés bi mensuellement).

TRAITEMENT des NON RECYCLABLES :

Les déchets non recyclables (ordures ménagères incinérées, et tout venant/encombrants de déchetteries enfouis) sont les déchets qui coûtent le plus cher à traiter, et qui subissent les taxes sur les activités polluantes (TGAP). Les politiques nationales s'orientent systématiquement vers une hausse de ces taxes pour encourager au recyclage optimal de ces déchets.

La simplification **des consignes de tri** sélectif en 2021, le déploiement des bacs jaunes partout sur le territoire en 2022 et 2023 et **l'application de la loi biodéchets** en 2024 iront dans le sens de la baisse des ordures ménagères collectées.

En déchetterie, **de nouvelles filières de tri doivent être développées** pour détourner des encombrants des matières recyclables. Plusieurs filières REP (Responsabilité élargie du producteur = écotaxe à l'achat pour gérer les produits qui deviendront des déchets) doivent voir le jour en 2022 suite à la loi AGECE. Elles contribueront à la réduction de la benne « tout venant » dans les déchetteries.

La très forte fréquentation estivale de nos déchetteries est aussi un frein à l'excellence du tri dans ces périodes. Le fait que nos gardiens soient seuls sur leur déchetterie pose des problèmes pour surveiller, contrôler et diriger le tri réalisé par les usagers. La question de la **limitation du nombre d'usagers en même temps sur chaque déchetterie** (par des moyens techniques, type barrières, badges, ...) sera un point clé dans les années à venir. La question du **doublément du poste de gardien à certaines périodes** (au moins l'été) est projetée en 2022.

FINANCEMENT DU SERVICE :

Le Conseil Communautaire a fait le choix suite au rendu de l'étude prospective de mise en place d'une tarification incitative de ne pas se lancer dans cette réforme du financement du service sur le mandat (donc d'ici 2026). L'intérêt de la tarification incitative et les résultats observés dans les territoires où elle a été mise en place n'est pas remis en cause. Cependant, sa mise en place, au regard de l'étude génère :

- Une baisse de qualité (par l'éloignement) du service pour les habitants ;
- La hausse du coût du service ;
- Une disparition d'emplois locaux ;
- Une délocalisation de l'économie « Déchets » en dehors du territoire (par des achats massifs et importants de matériels)

CHOIX POLITIQUE pour la période 2022 – 2026 :

Les élus d'Ambert Livradois Forez ont donc choisi et voté fin 2021 le projet « Déchets » du mandat qui a pour objectifs et ambitions :

- Contenir la hausse de la TEOM sur le mandat et ne pas l'augmenter si possible
- Conserver un service public de proximité en :
 - Conservant le mode de collecte actuel
 - Incitant au tri sélectif des emballages par le déploiement généralisé du Tri sélectif
 - Réduisant la fréquence de collecte des ordures ménagères non recyclables
- Conserver l'économie Déchets sur le territoire
- Etudier un passage à la REOM en lieu et place de la TEOM

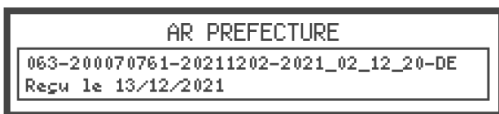
Le projet sera mis en œuvre d'ici la fin de l'année 2022 (voir délibération en Annexe).



MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

Voir le présent rapport et la politique environnementale de la collectivité.

ANNEXE 1 : POLITIQUE DECHETS 2022 – 2026



COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE*

SEANCE EN DATE DU 2 décembre 2021

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : André FOUGÈRE

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 25 novembre 2021

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités à Arlanc.

Délibération n°20

PROJET D'OPTIMISATION DE LA COLLECTE – POLITIQUE DÉCHETS 2022-2026

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu les différents textes réglementaires relatifs à la gestion des déchets, fixant des objectifs de réduction des déchets, à savoir la LTECV, la loi Economie Circulaire, la Loi AGEC et le PRGD annexé de son SRADDET,

Vu le PLPDMA en cours d'élaboration,

Vu l'avis favorable de la commission Déchets du 23/09/21

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3/09/21 et du 05/11/2021

Afin de poursuivre l'atteinte des différents objectifs réglementaires,

Afin de répondre aux attentes des usagers en termes de niveau de service,

Afin de maîtriser l'impôt lié à la gestion des déchets, de plus en plus coûteuse,

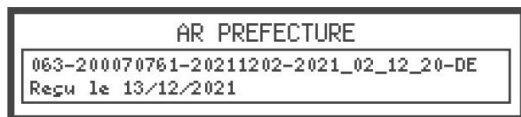
Ambert Livradois Forez souhaite réformer et optimiser le service de collecte des Déchets, tel que présenté et défini dans le document joint en Annexe à la présente délibération.

Le Président rappelle qu'en terme de gestion des déchets, nous sommes à la croisée des chemins.

L'Etat, dans un objectif de développement durable, pousse à travers la réglementation, les taxes, ... les EPCI en charge de la gestion des déchets à agir plus vite et plus fort pour la réduction des déchets non recyclables.

Le Président rappelle que le conseil communautaire par sa délibération n°19 du 4 mars 2021, a déjà défini une partie de la stratégie pour Ambert Livradois Forez et en particulier le refus :

- d'un service « mécanisé », nécessitant des investissements très importants et une réduction forte des effectifs de collecte, pour un coût finalement supérieur (= volonté de conserver l'économie des déchets sur le territoire),



- d'un service de collecte éloigné des habitants, et ne prenant pas en compte la spécificité géographique de notre territoire (morcellement de l'habitat) et la population âgée, par la réduction drastique du nombre de points de collecte.

Le projet proposé acte donc ces choix et définit une stratégie de proximité qui, sauf dispositions réglementaires, s'appliquera à minima pour la période 2022-2026. C'est une orientation assumée pour le service à l'usager.

Ce n'est pas une orientation majoritaire actuellement dans les autres EPCI français, qui réorientent leur stratégie sur une réduction des coûts de collecte par l'éloignement du service à l'habitant, alors qu'Ambert Livradois Forez fait le choix de maintenir à coût constant son service de collecte, et vise un maintien de ses coûts de traitement des déchets, pour plus de valorisation/recyclage.

Le projet vise le maintien de la TEOM à taux constant sur le mandat.

La mise en place du projet étant échelonnée sur 2 années, le présent document sera adjoint au règlement de collecte en vigueur, afin que l'ancienne organisation de la collecte, se superpose avec la nouvelle organisation. Fin 2023, le présent projet sera intégré totalement au règlement de collecte

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet et de l'adjoindre au Règlement de collecte jusqu'à novembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre le projet proposé (cf. annexe) et déployer les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés ;
- de charger Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

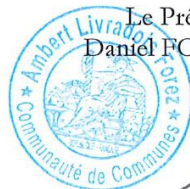
Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER



Politique Déchets 2022 - 2026

OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

**Moins d'ordures ménagères incinérées, plus de tri, plus de compostage
pour une maîtrise des coûts**

Le service Déchets répond, entre autres, à une nécessité de salubrité publique via la collecte et le traitement des déchets (compétence obligatoire de la CCALF) mais aussi aux exigences d'obligations réglementaires fixées par l'Etat.

Le projet est la « politique Déchets » de la collectivité proposée sur le mandat. Elle a été définie selon :

- La définition des axes prioritaires du mandat,
- Les éléments budgétaires (prospective financière sur 5 ans) connus,
- Les besoins en terme de service exprimés par les élus et les usagers.

Le projet est soumis aux évolutions réglementaires constantes et au contexte économique qui a des répercussions immédiates sur le budget de fonctionnement du service (coût de traitement des déchets, évolution des recettes de ventes de matériaux recyclés, ...).

Le projet fait suite aux optimisations déjà proposées et actées par les achats prévus au budget investissement 2021 du service Déchets.

L'évolution de la politique Déchets de la collectivité proposée est la suivante :

Atteinte des objectifs réglementaires :

LOI TECV : -10 % de déchets entre 2010 et 2020, 55 % de valorisation, Tri à la source des biodéchets d'ici 2024, baisse de l'enfouissement (réduction nombre de décharges), 25 millions d'usagers à la RI en 2025, PRGD : -50% d'enfouissement d'ici 2025,
LOI DE FINANCE : augmentation de la TGAP,
LOI AGEC : lutte contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,

Assurer la salubrité du territoire, par la collecte des déchets et les actions de prévention des déchets,

Diminuer la quantité d'ordures ménagères en donnant les moyens de composter aux usagers,

Favoriser la valorisation matière des déchets en développant le tri sélectif.

Objectifs politiques :

Maintenir un taux de TEOM constant sur le mandat (= maîtriser l'impôt) : demande élus (et usagers).

Définir le niveau de service proposé aux habitants à coût constant.

Maintenir un service public de collecte des déchets de qualité et proche de l'habitant tel que demandé par les élus (dans le cadre du projet de territoire, des commissions Déchets, des présentations en Bureau et Conseil communautaire) :

- territoire attractif et exemplaire
- prise en compte de la population âgée
- maintien de l'emploi sur le territoire

1- Report du choix d'un éventuel passage à la Tarification Incitative au prochain mandat.

2- Etude d'une réforme du financement du service de la TEOM vers la REOM en 2023. En fonction des résultats de l'étude, ce choix sera soumis aux élus en 2024 pour un changement d'ici la fin du mandat.

3- Engager une réforme (optimisation) de la collecte des déchets permettant :

- D'atteindre les objectifs réglementaires en termes de recyclage et réduction des déchets, générant des économies sur les coûts de traitement des déchets (fonctionnement),
- De maintenir un taux de TEOM constant jusqu'à la fin du mandat,
- De conserver et développer un niveau de service performant aux usagers.

Cette réforme consiste à :

- **Poursuivre le déploiement du compostage** (obligatoire pour tous dès 2024) sur le territoire
Objectif : Baisse des Ordures Ménagères non recyclables de 1000 à 1300 tonnes.
Baisse des coûts de traitement (estimation soumise à aléas) : 100 000 €

Rappel : La collectivité doit, dans ce cadre, mettre à disposition des usagers d'ici 2024 :

- Un composteur individuel (gratuit) pour les usagers possédant un jardin,
- L'accès à un composteur collectif pour les usagers vivant dans les bourgs (ne possédant pas de jardin).

- **Poursuivre la réduction des Déchets** à travers la mise en place réglementaire du PLPDMA (plan de prévention des déchets 2022-2026)

Objectif : Baisse des Déchets collectés (-12% d'ici 2031 par rapport à 2010).

Dépenses (fonctionnement) : + 10 000 € chaque année (par rapport à 2021) de 2022 à 2026

- **Optimiser le service de collecte du Tri et des Ordures Ménagères**

OPTIMISATION du service de Collecte du Tri et des Ordures Ménagères

Contexte :

- *Le contenu des Ordures Ménagères et leur coût :*

Ordures ménagères (OM) collectées en 2021 : 5700 tonnes

Tri sélectif (emballages recyclables) encore contenus dans les OM fin 2021 : 2000 tonnes

Tri sélectif collecté dans les bacs jaunes : 2000 tonnes

Il y a donc autant de tri collecté dans les bacs jaunes que jeté encore dans les ordures ménagères.

Le coût des Ordures ménagères (déchets non recyclables) n'a fait qu'augmenter ces dernières années, et la hausse va encore s'accroître tel que le prévoyait la loi de finance 2019 avec la hausse planifiée de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Le coût d'1 tonne d'OM va passer de 115 € HT en 2021 à 134 € HT en 2025.

En n'agissant pas, c'est un surcoût de 120 000 € que les usagers devront supporter en 2025, soit 4 € par habitant environ. Il faudrait alors faire évoluer la TEOM à la hausse, ce qui n'est pas l'objectif politique fixé au service Déchets.

Il est donc urgent d'identifier des solutions afin qu'une grande part des 2000 tonnes de tri encore contenu dans les Ordures Ménagères soit triée, dans les bacs jaunes, et ne soit plus incinérée.

- *La simplification des consignes de tri de mai 2021 :*

- La modification des consignes de tri engagée en mai 2021 est un véritable succès (dans des proportions inattendues, et non observées sur les autres territoires français : le gain en tri est de 11 kg/hab/an alors que CITEO annonçait des résultats moyens de 3.5 kg/hab/an (notre objectif VALTOM était de +7.3 kg/hab/an en 2030)).
- La conséquence de ces très bons résultats est une inadéquation entre la collecte et les quantités d'emballages à collecter. **Le service de collecte du tri est au final sous dimensionné.**
- Les communes et les usagers demandent plus de points tri et plus de service de tri, à proximité des lieux d'habitation. **Aujourd'hui, seul 1 village sur 3/4 est équipé de points tri, et ceux-ci débordent régulièrement (surtout en période estivale).**
- Enfin, **il n'est pas possible, sans réforme profonde, de proposer plus de service de collecte du tri à un coût constant.**

Organisation de la collecte :

Aujourd'hui, la collecte des **ordures ménagères** s'effectue :

- Chaque semaine, en porte en porte, avec des bacs individuels verts dans les 58 bourgs.
- Chaque semaine ou tous les 15 jours (selon les villages), en bacs collectifs verts, dans les 1600 villages desservis (1 village pouvant avoir plusieurs points de collecte).

Soit 1 point de collecte pour 10 habitants en moyenne pour les villages (maisons secondaires comprises). Le service est surdimensionné en volume de collecte.

Aujourd'hui, la collecte du **tri sélectif** s'effectue :

- Chaque semaine, en porte à porte, sacs jaunes au sol (ou dans quelques bacs jaunes) pour 6 bourgs,
- Tous les 15 jours, en porte à porte, sacs jaunes au sol (ou dans quelques bacs jaunes) pour 7 bourgs,
- Chaque semaine, en bacs collectifs jaune, pour les 45 autres bourgs,
- Chaque semaine ou tous les 15 jours, en bacs collectifs jaune pour les 450 villages équipés.

Soit 1 point de collecte pour 45 habitants en moyenne pour les villages (maisons secondaires comprises). Le service est sous-dimensionné en volume de collecte.

Projet :

Proposer un service de collecte du tri sélectif équivalent au service de collecte des ordures ménagères (soumis à des règles strictes), donc proche de l'utilisateur, à coût de collecte constant.

- **Equiper tous les villages collectés en Ordures Ménagères (bac vert) avec le TRI SELECTIF (bac jaune)** afin que chaque habitant ait accès au tri sélectif comme celui des ordures ménagères.

Chaque point de collecte sera équipé d'un (ou plusieurs) bacs jaunes.

- **Réduire la fréquence de collecte des Ordures ménagères = généraliser la collecte des bacs verts TOUS LES 15 JOURS.** Et alterner avec la collecte des bacs jaunes. C'est ce qui permettra de travailler à coût constant.

NB - Exceptions :

- Pour une question réglementaire (Ambert), et d'organisation (Marsac et Arlanc), ces 3 bourgs continueront à être collectés chaque semaine. En 2024, une fois le projet compostage mis en place, il sera possible de faire évoluer cette fréquence à 1 fois tous les 15 jours.
- Certains producteurs de déchets (établissements de bouche, santé, services publics, entreprises, tourisme, ...) n'ayant pas la place de stocker leurs déchets, ou pour des questions sanitaires, bénéficieront de collectes supplémentaires.

- **Mettre fin progressivement à la collecte des sacs jaunes au sol** (interdite par la recommandation R437 de la CRAM) en installant des bacs ou colonnes jaunes dans les bourgs concernés.

- **Prendre en compte l'arrêt de l'achat des Benne à Ordures Ménagères à voies étroites (largeur 2.40m).** Ces camions rares et spécifiques ont été historiquement achetés pour quelques points de collecte seulement (5 villages, 1 rue à Cunlhat, 3 rues à Ambert), pour un surcoût estimé à 7000 € par an.

La mise en place de bacs jaunes dans chaque village va encourager fortement le tri.

L'objectif fixé est de capter, dès 2024, 800 tonnes de tri supplémentaires, sur les 2000 tonnes encore présentes dans les ordures ménagères.

La collecte des ordures ménagères tous les 15 jours va aussi inciter fortement au compostage et donc aussi permettre ainsi la réduction des ordures ménagères.

PS : Dans le passé (2010 pour Arlanc et Marsac bourg, et 2016 pour Ambert bourg), les réductions de fréquences mises en place (de 2 fois par semaine à 1 fois par semaine) ont amené à une baisse de 30 % des ordures ménagères collectées. Ceci s'explique par le tri des emballages qui est encouragé, et par le fait que beaucoup de déchets qui étaient jetés aux ordures ménagères (sans tri) sont amenés en déchetterie où ils sont au final valorisés, recyclés.

Aspects financiers :

Ce projet a pour objectif :

- 1- D'absorber la hausse de traitement du coût des ordures ménagères (+ 120 000 € par an en 2025)
- 2- De percevoir des recettes supplémentaires de revente de matériaux issus du tri (si les cours se stabilisent)
- 3- De dégager des marges de manœuvre sur le budget de fonctionnement du service afin d'atténuer les effets des aléas (hausse du carburant, ...) et de maintenir le taux de TEOM constant.

Au final, ce projet ne permet que de « maintenir » les dépenses du service à un niveau constant, sans réaliser d'économies conséquentes (30 000 € d'économies intégrées aux perspectives financières).

Les hypothèses financières pour la prospective budgétaire 2022 -2026 ont donc intégré les éléments suivants :

- Dépenses (achat des bacs, communication, ETP responsable collecte, ...),
- Recettes et économies supplémentaires calculées et intégrées prudemment.

Cette prospective budgétaire permet, au regard des informations connues à ce jour, et de la prudence prise en compte (réduction du tonnage OM, recettes de tri supplémentaires, ...), de maintenir le taux de TEOM constant sur le mandat.

L'objectif de 800 tonnes de tri est-il un objectif minimal au vu des 2000 tonnes de tri présentes dans les Ordures Ménagères ?

Le projet compostage des biodéchets va-t-il faire lui aussi baisser drastiquement les ordures ménagères ?

Aspects techniques :

Production moyennes de déchets par habitant (qui trie !) :

Ordures ménagères : 10 litres/habitant/semaine (surestimé)

Tri sélectif : 30 litres/habitant/semaine

Dotation en bacs pour une collecte tous les 15 jours :

Ordures ménagères : 1 gros bac vert (660 litres) pour 30 habitants

Tri sélectif : 1 gros bac jaune (660 litres) pour 10 habitants

NB : Attention ce dimensionnement doit prendre en compte la population maximale des points de collecte (= toutes les maisons secondaires pleines au mois d'août par exemple).

Partant de ces principes théoriques (observés), il ne manquerait que 1200 gros bacs jaunes sur le territoire et il y aurait actuellement 3 fois plus de bacs verts que nécessaire ; si 100% des usagers trient !

Moyens nécessaires :

Achat de bacs jaunes et de couvercles jaunes : intégré au budget 2022 (240 000 €).

Main d'œuvre pour la distribution et mise en place des bacs jaunes : intégré au budget 2022/2023.

Recrutement d'un responsable collecte (poste financé par l'optimisation) afin de :

- Travailler sur le terrain avec les élus communaux, commune par commune, village par village, ... pour la mise en place du projet.
- Travailler dans les bourgs pour installer des points de collecte de tri (bacs collectifs).
- Constituer les nouvelles tournées de renfort (OM et TRI) pour les producteurs et points de collecte qui devront être collectés plus d'1 fois tous les 15 jours.
- Appliquer le règlement de collecte et ses moyens coercitifs lorsque chaque habitant aura accès (devant sa porte) à un bac jaune.

Fournir à chaque commune un petit stock de bacs verts et jaunes pouvant permettre de solutionner les problèmes de collecte (hiver, sur fréquentation, manifestations, ...).

Mettre à disposition des communes qui le souhaitent un laveur haute pression thermique pour celles qui souhaitent laver les bacs.

La communication :

- 1- Les bulletins communaux 2022
- 2- Le journal Déchets de mai/juin 2022
- 3- Un courrier à chaque habitant en septembre 2022
- 4- Les sites internet des communes, d'ALF
- 5- Des courriers en porte à porte
- 6- De l'affichage
- 7- ...

Le point le plus problématique pour la communication à l'habitant va concerner les usagers des bourgs qui étaient collectés en tri en porte à porte et dont le jour de collecte va changer (Viverols, Sauvessanges, Cunlhat, St Amant RS, St Germain, Job, La Forie, Vertolaye, Olliergues).

Pour les autres usagers, le projet n'aura aucun impact négatif direct.

Planning :

Début 2022 :

- Informer les conseils municipaux du projet
- Recruter le responsable collecte
- Inventorier, village par village, la population maximale estivale
- Identifier un contact relais (élu, agent technique)
- Préparer l'acquisition des bacs jaunes

Mai/juin 2022 :

- Informer la population via le journal Déchets.

Automne 2022 :

- Envoyer un courrier à chaque habitant du territoire pour les informer de l'installation des bacs du tri et du projet.
- Informer tous les habitants (porte à porte) concernés par une modification du jour de la collecte des sacs jaunes.

Novembre 2022 :

- **Mise en place effective de la collecte des Ordures ménagères tous les 15 jours.**

Novembre 2022 à Novembre 2023 :

- Mise en place des bacs jaunes sur le territoire.

Novembre 2023 :

- **Tous les points de collecte non équipé de bacs jaunes seront supprimés.**

1^{er} janvier 2024 :

- **Tous les habitants devront avoir accès à un équipement pour composter leurs biodéchets.**
- **Les biodéchets ne seront plus tolérés dans les ordures ménagères et devront être compostés.**

Décembre 2024 :

- **Plus aucun sac jaune au sol ne sera collecté (ramassé).**
- Réflexion à mener concernant :
 - i. la réduction de fréquence des ordures ménagères pour les bourgs de Arlanc, Marsac et Ambert.
 - ii. le maintien ou non de la collecte en porte à porte
 - iii. une nouvelle optimisation des tournées si des marges de manœuvre apparaissent
 - iv. une réorganisation du service collecte en 100 % double poste

Les écueils à éviter :

- Inévitablement, les premières semaines de modifications des fréquences de collecte, des problèmes vont être observés. La modification des comportements ne sera pas immédiate. Le service Déchets devra être réactif pour tenter de remédier aux problèmes.
- L'ajustement de la collecte de certains producteurs spécifiques (santé, établissements de bouche, services publics, ...) et de certains gros points de collecte existants sera un point de vigilance.
- Veiller aux remplissages des bennes à ordures ménagères dans les premières semaines de mise en place afin d'éviter des surcharges non réglementaires.
- Communiquer uniformément à l'usager, que ce soit la commune comme le service Déchets. C'est un projet commun qui permet d'amener plus de service à l'habitant en milieu rural.

Rôle des communes :

- 1- Aider le service Déchets à communiquer sur la modification d'organisation.
- 2- Mise en place des bacs jaunes :
 - a. Fournir les informations nécessaires pour le dimensionnement des points de collecte (population maximale estivale par village)
 - b. Identifier un contact unique (ou binôme élu/technique) pour la mise en place du projet
 - c. **Prévoir, le cas échéant, le réaménagement des points de collecte :**
 - i. Extension de la surface roulante (béton ou goudron), anticiper dès maintenant les travaux (budget et réalisation),
 - ii. Modifier légèrement l'entourage des bacs,
 - iii. ...

PS : Ce point est le plus important !

Dans l'ensemble, il y existe une majorité de points de collecte où aucun travaux ne sera nécessaire. Il suffira de remplacer un bac vert par un bac jaune (bac ou couvercle), de rajouter un bac, d'enlever les barres métalliques pour pouvoir glisser un autre bac dans l'autre sens, ...

Les conditions de travail de nos agents de collecte (qui vont collecter plus de bacs, et des bacs plus lourds) doivent être préservées et améliorées. Aucun bac jaune ne sera ajouté sur une surface inappropriée (non roulante : herbe, terre, ...), même momentanément (car le provisoire dure et reste !).

Pour les points de collecte, où des travaux seraient nécessaires, **le planning de réalisation du projet laisse un temps d'action long aux communes**, à savoir novembre 2023. Cependant, à cette échéance, les points de collecte ordures ménagères qui n'auraient pas été équipés de bacs jaunes seront supprimés. Chaque usager du territoire doit avoir accès in fine, à un point de collecte complet (OM + TRI).

Ce projet est aussi l'occasion (une chance) pour les communes et le service déchets de rationaliser, d'organiser plus logiquement la collecte dans les villages. En effet, des aberrations historiques sont observées, comme par exemple :

- Des villages avec 10 habitants mais 3 points de collecte (donc 3 arrêts pour le camion),
- Des villages en cul de sac ou la manœuvre du camion est « acrobatique » et où le point de collecte pourrait être ramené à la route principale,
- Des communes, qui souhaiteraient regrouper 2 villages sur un seul même point de collecte, à une intersection.
- Des villages impossibles à collecter en hiver (neige et glace) et où il serait plus logique de repositionner les bacs sur la route principale, ...
- Des points de collecte, équipé d'une dalle, situés à 6 mètres de la chaussée mais où il faut tirer le bac dans l'herbe pour l'amener jusqu'au camion,
- ...

Nos camions dégradent (comme d'autres gros véhicules) les voiries communales, alors que les communes ont de moins en moins de moyens financiers pour les entretenir. Il y a peut-être des réflexions à mener sur la collecte des déchets dans ce sens.

3- Mieux communiquer entre les communes et le service Déchets :

- Transmission des arrêtés de circulation,
- Identifier des solutions aux problèmes de collecte temporaires (stock de bacs tampon dans les communes), passage exceptionnel, ...
- Anticiper les périodes hivernales, les manifestations, ...

Soyons TOUS fiers de notre projet commun !

C'est un projet ambitieux à plusieurs titres :

Nous allons maintenir et développer un service public de proximité en milieu rural !

La majorité des collectivités rurales en France optimisent leur service de collecte (pour faire des économies strictes) en réduisant le nombre de points de collecte (les usagers se déplacent) et en rationalisant leurs effectifs de collecte (perte d'emploi).

Nous faisons le choix inverse ! Nous continuons à investir sur les coûts de collecte (sans les augmenter) afin d'obtenir des marges de manœuvre financières sur le traitement de nos déchets !

L'objectif du projet est aussi de démontrer que l'on peut obtenir des performances de tri très bonnes (et une baisse des ordures ménagères) sans développer le système complexe et couteux de la tarification incitative, même si celui-ci a un sens !

ANNEXE 2: REVUE DE PRESSE

Tout au long de l'année les actions du service déchets sont relayées par la presse locale (La Montagne et La Gazette). Voici quelques articles parus en 2021.

LA MONTAGNE VENDREDI 13 FEVRIER 2022 13

Thiers - Ambert → Vie locale

AMBERT ■ Sapins de Noël et coquilles de coquillages se recyclent aussi

Un concours pour sensibiliser au tri

Après le tri des bouteilles en plastique, c'est un nouveau challenge qu'organisait le service déchets d'ALF à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette fois, sapins de Noël et coquilles de coquillages ont fait l'objet d'un jeu concours.

Ils étaient cent-quatre-vingt-deux personnes à participer au concours organisé, du 20 décembre au 20 janvier, par le service déchets d'Ambert Livradois Forez. Les habitants étaient invités à rapporter leurs sapins de Noël et leurs coquilles de coquillage en déchetterie. Car, c'est bon à savoir, les sapins et les coquillages se recyclent aussi ! Les sapins de Noël ont été transformés en broyat, qui servira notamment au compostage des déchets alimentaires. Quant aux coquilles, ils ont été broyés et mis à disposition en déchetterie pour les usagers, comme complément alimentaire pour les poules ou amendement calcique



REMISE DES PRIX. Cinq gagnants ont été tirés au sort parmi les 182 participants.

présence de maître Marie-Laure Gemon-Khattir, huissier de justice. La remise des prix a eu lieu vendredi 11 février, en présence de Daniel Forestier, président d'ALF ; de Marc Ménager, vice-président en charge des déchets, et des membres de l'exécutif. **Les gagnants.** Didier Vialatte et Claire Commeaux ont été tirés au sort en

au jardin. Au total, une centaine de sapins (en plus des autres centaines de sapins déposées sans participer au jeu) et 190 kg de coquilles ont été rapportés dans le cadre du jeu.

Tirage au sort

Le 25 janvier, cinq bulletins ont été tirés au sort en

VERTOLAYE

Le Chalet de La Roche change de propriétaire



GITE. Brice, Florent, Leticia, Mickael et le maire Marc Manger (de gauche à droite) au chalet encore enneigé.

Jugeant sa gestion et son entretien trop contraignants, la commune de Vertolaye a souhaité se séparer du gîte nommé « Chalet de La Roche » et l'a mis en vente à l'automne dernier. La vente s'est conclue pour un montant de 160.000 €, permettant à la commune d'investir sur d'autres projets tels que la rénovation de l'école, en cours d'étude. Réunis en

évènementielle sur réservations. Cinq chambres pourront accueillir quinze personnes au plus avec un grand parking. Il se situe à quelques enjambées du bourg de Vertolaye, dans un cadre de verdure agréable permettant de randonner, de partir à la découverte des champignons, de travailler avec les professionnels et pratiquer des sports (parapentistes, chiens de traî-

ENVIRONNEMENT ■ La production de déchets augmente mais le recyclage aussi
Un plan pour réduire encore nos déchets

Le service déchets d'Amberth Livradois Forez continue d'œuvrer pour la réduction des déchets en travaillant sur un « Plan local de prévention des déchets » et en proposant de nombreuses animations pour cette fin d'année.

Au programme : troc de jouets, collecte des sapins de Noël et des coquilles de coquillages, animations dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets...

Avec l'évolution de nos modes de vie, la production de déchets a doublé en 40 ans. Chaque habitant produit en moyenne 216 kg par an d'ordures ménagères non recyclables, qui partent à Clermont pour être incinérées. Mais dans les 5.700 tonnes d'ordures ménagères collectées chaque année, il y a encore 2.000 tonnes d'emballages recyclables !

300 tonnes recyclées en plus

Les choses vont cependant dans le bon sens. La simplification du tri mise en place en mai dernier est une vraie réussite : cette année 300 tonnes d'emballages en plus seront recyclées.



INFORMATION. Pour avoir toutes les cartes en main en matière de réduction des déchets.

Des résultats trois fois supérieurs à ce qui était attendu.

Si ce constat est encourageant, il faut encore aller plus loin en essayant de réduire, par de petits gestes, la production de déchets : c'est la prévention des déchets. ALF s'est engagée depuis plusieurs années dans des actions visant à réduire les déchets (gobelets réutilisables, couches lavables, compos-

tage) et le service déchets travaille sur un Programme local de prévention des déchets et continue ses animations. Ce plan est un programme sur 5 ans qui recense toutes les mesures et actions à mettre en place pour lutter concrètement et efficacement à la réduction des déchets sur le territoire.

Il est en consultation libre sur le site [\[bertlivradoisforez.com\]\(http://bertlivradoisforez.com\) avec un questionnaire ludique et sera également en consultation papier pendant trois semaines à compter du 20 novembre, à l'accueil du service déchets, 213 rue Anna-Rodier \(ex Sivom\). ■](http://www.am-</p>
</div>
<div data-bbox=)

➔ **Pratique.** N'hésitez pas à donner votre avis et à apporter vos idées sur dechets@ambertlivradoisforez.fr. Vos propositions seront étudiées et pourront être intégrées dans le plan.

Thiers

Initiative

Des bacs de tri près des cimetières des communes d'Ambert Livradois Forez (Puy-de-Dôme)

Publié le 30/10/2021 à 13h53



Job, une des 26 communes du territoire à avoir installé des bacs de tri aux abords du cimetière. © TOURNEBIZE Laurence

Avec la Toussaint, fleurs et plantes vont arriver en nombre sur les tombes du territoire. Et avec elles, une quantité non négligeable de pots et emballages divers. C'est pourquoi le service déchets d'ALF insiste sur la nécessité de trier ces déchets.

Toussaint est la période où chacun entretient la dernière demeure de ses proches. Grâce à l'accompagnement de la communauté de communes Ambert Livradois Forez et d'autres partenaires, de nombreuses communes se sont engagées ces dernières années vers un cimetière plus respectueux de l'environnement : de l'entretien sans produit chimique en allant jusqu'au tri des déchets.

• Eviter l'incinération de terre et de végétaux

ALF tient à rappeler que chaque année, ce sont près de 60 tonnes de déchets (pots en plastique ou terre cuite, fleurs artificielles et naturelles, terre, feuillages, mousse...) qui sont jetés dans les poubelles vertes des cimetières, majoritairement à la Toussaint. Les bacs verts étant destinés aux ordures ménagères, les habitants du territoire payent ainsi bien cher – 20.000 € au total – l'incinération de terre et de végétaux.

De nombreuses communes du territoire ont franchi le pas et se sont engagées dans la démarche : à Ambert, et dans 25 autres communes dont récemment Saint-Ferréol-des-Côtes et Beurières, des contenants, clairement identifiés pour effectuer le tri, ont été installés aux abords des cimetières : un contenant pour les végétaux (bouquets et plantes fanés, feuilles mortes et petits branchages, mottes de terre, couronnes et gerbes séchées...) et un bac vert, pour les autres déchets (fleurs artificielles, mousses des pots de fleurs, films et sacs en plastique, pots en plastique et en terre cuite, vases...).

premium Face au manque de place, la mairie de Thiers lance une campagne de reprises de concessions au cimetière des Limandons

Un troisième espace est parfois disponible pour les pots en bon état (terre cuite et plastique) afin que d'autres puissent les récupérer pour jardiner.

Effectuer le tri de ses déchets au cimetière, c'est respecter le lieu et les agents qui concourent tout au long de l'année à offrir à chacun un cadre propice au recueillement.

Environnement

Ambert Livradois Forez travaille pour réduire encore les déchets des habitants (Puy-de-Dôme)

Publié le 19/11/2021 à 13h55



Photo d'illustration. © Cécile CHAMPAGNAT

Troc de jouets, collecte des sapins de Noël et animations au programme du service déchets d'Ambert Livradois Forez pour la fin d'année, qui travaille également sur un plan sur le long terme.

Le service déchets d'Ambert Livradois Forez continue d'œuvrer pour la réduction des déchets en travaillant sur un « Plan local de prévention des déchets » et en proposant de nombreuses animations pour cette fin d'année.

Au programme : troc de jouets, collecte des sapins de Noël et des coquilles de coquillages, animations dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets...

Un défi « zéro déchet » lancé aux familles du territoire d'Ambert Livradois Forez (Puy-de-Dôme)

• 300 tonnes d'emballages en plus sont recyclées

Avec l'évolution de nos modes de vie, la production de déchets a doublé en 40 ans. Chaque habitant produit en moyenne 216 kg par an d'ordures ménagères non recyclables, qui partent à Clermont pour être incinérées. Mais dans les 5.700 tonnes d'ordures ménagères collectées chaque année, il y a encore 2.000 tonnes d'emballages recyclables ! Les choses vont cependant dans le bon sens. La simplification du tri mise en place en mai dernier est une vraie réussite : cette année 300 tonnes d'emballages en plus seront recyclées. Des résultats trois fois supérieurs à ce qui était attendu.

• Un plan sur cinq ans

Si ce constat est encourageant, il faut encore aller plus loin en essayant de réduire, par de petits gestes, la production de déchets : c'est la prévention des déchets.

ALF s'est engagée depuis plusieurs années dans des actions visant à réduire les déchets (gobelets réutilisables, couches lavables, compostage...) et le service déchets travaille sur un Programme local de prévention des déchets et continue ses animations. Ce plan est un programme de 5 ans qui recense toutes les mesures et actions à mettre en place pour lutter concrètement et efficacement à la réduction des déchets sur le territoire.

Retrouvez tous nos articles sur la gestion des déchets en Livradois-Forez

Il est en consultation libre sur le site www.ambertlivradoisforez.com avec un questionnaire ludique et sera également en consultation papier pendant trois semaines à compter du 20 novembre, à l'accueil du service déchets, 213 rue Anna-Rodier (ex Sivom).

N'hésitez pas à donner votre avis et à apporter vos idées sur dechets@ambertlivradoisforez.fr. Vos propositions seront étudiées et pourront être intégrées dans le PLPDMA.

Tri gagnant pour cinq habitants d'Ambert Livradois Forez

Publié le 25/01/2021



Un bon d'achat de 300 € pour les lauréats. © Droits réservés

environnement Fin 2020, le service déchets de la communauté de communes Ambert Livradois Forez (ALF) a lancé son traditionnel concours de tri des bouteilles plastiques. Une fois encore, un beau succès puisque ce sont 2.213 bouteilles contenant un bulletin de participation qui ont été recensées sur les quelque 83.500 bouteilles triées par les usagers pendant la durée du concours. Cela représente une bouteille sur 37. Le 16 janvier, les gagnants se sont vu remettre un bon d'achat d'une valeur de 300 € utilisable dans les commerces du territoire.

PUBLICITÉ

Les gagnants. Eloïse Cartie (Saint-Alyre-d'Arlanc), Thierry Ménager (Grandrif), Louna Faure (Vertolaye), Lina Muntaner (Ambert) et Julien Olszak (Fournols).

Environnement

Le nouveau système de collecte de déchets en centre-ville d'Ambert (Puy-de-Dôme) fait débat

Article réservé aux abonnés

Publié le 05/06/2021 à 14h00



Le civisme, "c'est ce qui manque maintenant", déplore Marc Ménager. © TOURNEBIZE Laurence

Depuis quelques semaines, la commune d'Ambert et la communauté de communes Ambert Livradois Forez (ALF) ont instauré un nouveau mode de collecte des déchets en centre-ville : bacs pour le verre, les ordures ménagères ou le tri ont été installés dans l'escargot et l'avenue de Lyon.

Le but : arrêter le ramassage au porte-à-porte en centre-ville et favoriser la collecte pour ne pas devoir augmenter la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Une nouvelle mesure qui a suscité des réactions incitant le maire, Guy Gorbinet, accompagné de Corinne Mondin, adjointe à l'urbanisme, à organiser une réunion publique.